



**Compétitivité de l'industrie chimique,  
de l'industrie pharmaceutique et  
de la fabrication de produits en  
caoutchouc et en plastique**

**Novembre 2024**





**SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie**

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ [economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)

**Éditrice responsable :**

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

027-25

## Table des matières

Introduction .....	6
Executive summary .....	7
1. Résultats de la compétitivité .....	10
1.1. Parts relatives de la valeur ajoutée brute .....	10
1.1.1. Parts de la valeur ajoutée brute dans l'industrie manufacturière du pays .....	10
1.1.2. Parts de la valeur ajoutée brute dans le total européen .....	11
1.2. Commerce extérieur - généralités .....	11
1.2.1. Contexte européen .....	12
1.2.2. Contexte international .....	14
1.2.3. Dépendance du commerce belge de la chimie à l'exportation .....	14
1.2.4. Dynamique du marché et compétitivité .....	16
1.3. Analyse financière .....	18
1.3.1. Analyse par ratios .....	19
1.3.2. Performance financière .....	20
2. Déterminants de la compétitivité .....	23
2.1. Productivité horaire du travail .....	23
2.1.1. Valeur ajoutée brute des secteurs C20-22 .....	23
2.1.2. Emploi en heures travaillées .....	24
2.1.3. Productivité horaire du travail .....	25
2.2. Coût salarial unitaire .....	26
2.2.1. Coût salarial .....	26
2.2.2. Coût salarial unitaire .....	27
2.3. Capital humain .....	29
2.3.1. Emploi .....	29
2.3.2. Formation .....	29
2.4. Capital (investissement, R&D, stock de capital, brevets) .....	30
2.4.1. Investissement .....	30
2.4.2. R&D .....	32
2.4.3. Stock de capital : actifs corporels et incorporels .....	32
2.4.4. Brevets .....	33
2.5. Énergie .....	34
2.5.1. Intensité énergétique .....	34
2.5.2. Coûts énergétiques .....	35
2.5.3. Prix énergétiques .....	36
2.6. Enjeux de durabilité .....	38
2.6.1. Durabilité compétitive .....	38
2.6.2. Stratégie de l'industrie chimique en matière de durabilité .....	40
3. Analyse SWOT .....	43

3.1. Forces .....	43
3.2. Faiblesses.....	43
3.3. Opportunités.....	44
3.4. Menaces .....	44

## Liste des graphiques

Graphique 1. Part de la valeur ajoutée des secteurs C20 et C21 dans l'industrie manufacturière, 2019-2023 .....	10
Graphique 2. Balance commerciale du secteur de la chimie en Belgique (C20-22), 2002-2023 ..	12
Graphique 3. Commerce intra-EU des secteurs C20-22 des 15 plus grands exportateurs, 2023	15
Graphique 4. Exportation intra et extra UE des 15 plus grands exportateurs de l'UE, 2023 .....	16
Graphique 5. Exportation de produits chimiques intra et extra UE des principaux producteurs, 2023 .....	16
Graphique 6. Compétitivité et dynamique du marché en Belgique, 2022-2023.....	17
Graphique 7. Compétitivité et dynamique du marché en Belgique, 2019-2023.....	18
Graphique 8. Performance financière du secteur C20, 2019-2023.....	21
Graphique 9. Performance financière du secteur C21, 2019-2023.....	22
Graphique 10. Performance financière du secteur C22, 2019-2023 .....	22
Graphique 11. Composantes de la croissance de la valeur ajoutée brute des secteurs C20 et C21, 2018-2022 .....	24
Graphique 12. Évolution des coûts salariaux des secteurs C20 et C21, en niveau.....	26
Graphique 13. Comparaison des CSU des secteurs C20 et C21, en niveau.....	27
Graphique 14. Productivité, coût salarial et CSU du secteur C20, 2014 =100.....	28
Graphique 15. Productivité, coût salarial et CSU du secteur C21, 2014 =100.....	28
Graphique 16. Diplômés de l'enseignement supérieur en sciences, mathématiques, informatique, ingénierie, transformation industrielle, fabrication - pour 1.000 habitants âgés entre 20 et 29 ans, 2022 .....	30
Graphique 17. Évolution de l'intensité en R&D des secteurs C20 et C21.....	32
Graphique 18. Coûts énergétiques unitaires dans les secteurs C20 et C22 .....	36
Graphique 19. Composantes des prix non-résidentiels du gaz naturel et de l'électricité, 2023 ...	37
Graphique 20. (Dés-)Avantage compétitif de la Belgique par rapport aux pays voisins sur les prix du gaz naturel et de l'électricité.....	38
Graphique 21. Intensité en émissions de gaz à effet de serre du secteur C20.....	39

## Liste des tableaux

Tableau 1. Part de la Belgique dans le commerce européen total.....	13
Tableau 2. Top 10 des parts d'exportation mondiale de l'industrie chimique (C20-22).....	14
Tableau 3. Ratios financiers pour les secteurs C20-22 .....	19
Tableau 4. Niveau et évolution de la valeur ajoutée des secteurs C20 et C21 .....	23
Tableau 5. Niveau et évolution de l'emploi en heures travaillées des secteurs C20 et C21.....	25
Tableau 6. Niveau et évolution de la productivité des secteurs C20 et C21 .....	25

Tableau 7. Niveau et évolution de l'emploi intérieur des secteurs C20 et C21.....	29
Tableau 8. Taux d'investissement (TI) et évolution de la formation brute de capital fixe du secteur C20 et de l'industrie manufacturière (C).....	31
Tableau 9. Taux d'investissement (TI) et évolution de la formation brute de capital fixe du secteur C21 et de l'industrie manufacturière (C).....	31
Tableau 10. Actifs corporels et incorporels du secteur C21 (stock net de capital), Belgique.....	33
Tableau 11. Brevets européens octroyés par champ de technologie, Belgique.....	34

## Introduction

Dans le contexte du renforcement des synergies entre le Conseil Central de l'Economie (CCE) et le SPF Economie, un projet commun a été mis en place dans le domaine des analyses sectorielles de la compétitivité.

Cette initiative est encouragée par le vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail Pierre-Yves Dermagne qui a marqué son aval le 5 novembre 2020 pour étendre le cadre d'analyse réalisé pour la Commission consultative spéciale « Chimie » du CCE à d'autres secteurs.

Le rapport actuel « Compétitivité de l'industrie chimique, de l'industrie pharmaceutique et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique – Novembre 2024 » a été élaboré par l'équipe de la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale du SPF Economie (Simon Cogen, Barnabé Donnay, Gilles Goossens, Julien Boyelo Lopoosso et Liliane Turloot). Il fait l'objet d'un examen minutieux par les membres du Comité de pilotage (Peter Van Herreweghe, Emmanuel De Béthune et Maïté Kervyn de Lettenhove).

Dans la classification NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), le secteur de l'industrie chimique correspond au code C20 (Nace-Bel 2008) qui couvre un large spectre d'activités regroupées en six sous-secteurs à trois positions. Le secteur de l'industrie pharmaceutique (C21) et celui de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C22) comportent chacun deux sous-secteurs à trois positions.

L'analyse sectorielle se concentre sur les principaux résultats de la compétitivité du secteur au travers d'indicateurs clés ainsi que sur les déterminants de la compétitivité (dont les composantes du coût salarial unitaire, les facteurs de production, l'environnement des affaires) à l'origine de ces performances. L'analyse SWOT résume l'étude et expose les points forts et les points faibles des secteurs de l'industrie chimique, pharmaceutique et fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (C20-22).

La plupart des données utilisées proviennent de sources officielles telles que l'OCDE, Comtrade, Eurostat, l'Office européen des brevets (OEB), Statbel et l'Institut des comptes nationaux (ICN). L'étude a été clôturée le 25 novembre 2024.

# Executive summary

## Résultats de la compétitivité

### Valeur ajoutée brute (VAB)

Les **industries chimique (C20) et pharmaceutique (C21)** représentent une part importante de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière belge (C). En 2023, les deux industries pesaient ensemble 34,3 % de la valeur ajoutée du secteur C contre 27,8 % en 2015. Le poids du **secteur C20** dans le secteur C a évolué à la baisse au fil du temps pour atteindre 11,8 % en 2023 alors qu'il s'élevait encore à 17,2 % en 2015.

L'importance du **secteur C21** belge a pour sa part augmenté pour s'établir à 22,5 % en 2023 contre 10,6 % en 2015.

### Commerce extérieur

Traditionnellement, l'industrie chimique belge affiche un excédent commercial positif qui reflète la position forte du secteur au niveau international. Cet excédent indique que la Belgique exporte structurellement plus de produits chimiques qu'elle n'en importe, ce qui est bénéfique pour l'économie. Après la pandémie, le secteur a connu une forte reprise, surtout dans la branche pharmaceutique. En 2023, l'excédent commercial a toutefois nettement reculé, ce qui peut indiquer une correction de l'économie après une année record. Bien que la Belgique performe généralement bien en matière d'exportations, le secteur devra faire face à des défis concurrentiels en 2023. La Belgique reste un acteur majeur dans le secteur pharmaceutique, malgré un récent déclin.

La Belgique perd des parts sur les marchés européen et international pour l'ensemble du secteur (C20-22), avec une baisse notable des exportations de produits pharmaceutiques. Cette baisse est plus forte que celle enregistrée par des concurrents tels que l'Allemagne et l'Irlande. En revanche, les importations restent relativement stables, avec des parts de marché élevées pour les produits pharmaceutiques.

Sur le plan de la dépendance à l'égard des exportations, la Belgique joue un rôle important dans les échanges commerciaux de produits chimiques au sein de l'UE et ses exportations sont considérables. Le secteur chimique belge est plus dépendant du marché de l'UE que du marché mondial, ce qui entraîne une pression concurrentielle par rapport à des pays exportateurs plus importants tels que l'Allemagne et les Pays-Bas. Grâce à la diversification de ses produits, la Belgique dispose d'un avantage concurrentiel, mais pour renforcer sa position, elle devra continuer à développer sa compétitivité internationale.

### Santé financière

La performance financière des entreprises, appréciée au travers de la rentabilité et de la liquidité, témoigne d'une situation contrastée selon les secteurs.

Dans le **secteur C20**, les entreprises en bonne santé étaient majoritaires en 2023 même si un plus grand nombre d'entreprises se trouvaient dans une situation plus précaire qu'auparavant. Cela s'explique par une baisse de la rentabilité (et donc par une baisse de la part d'entreprises rentables) tandis que la liquidité du secteur restait stable. La solvabilité s'était toutefois améliorée au fil des années jusqu'en 2023, ce qui traduit une bonne gestion opérationnelle des entreprises chimiques.

La performance du **secteur C21** a été meilleure puisque la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en 2023 était générée par des entreprises en bonne santé, malgré un recul de la rentabilité médiane et du nombre d'entreprises rentables. La liquidité et la solvabilité se sont toutefois améliorées sur la période observée. Ces éléments traduisent une dynamique positive et résiliente des entreprises pharmaceutiques, bien qu'un risque de forte concentration du secteur existe.

La situation du **secteur C22** n'avait quant à elle jamais été aussi mauvaise au cours des cinq dernières années qu'en 2023, avec une forte baisse de la proportion d'entreprises en bonne santé (de 82 % en moyenne à 70 % en 2023). Cette dynamique s'est logiquement répercutée dans l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises en bonne santé. La rentabilité s'est, en effet,

dégradée de manière prononcée entre 2019 et 2023 tandis que la liquidité a stagné sur cette période. L'évolution de la solvabilité a par contre été plus favorable dans le secteur C22 en 2023. Les entreprises du secteur ont donc fait face à des difficultés opérationnelles tout en capitalisant sur une future capacité de résilience grâce à leur bonne solvabilité.

## Déterminants de la compétitivité

### Productivité horaire

En raison d'un recul de sa valeur ajoutée et d'une (faible) croissance de ses heures prestées, la productivité dans l'**industrie chimique** belge s'est fortement repliée ces dernières années, se contractant sur les périodes 2018-2022 (-7,7 % en moyenne) et 2019-2023 (-8,9 % en moyenne). À une échelle moindre qu'en Belgique, la productivité s'est aussi affaiblie entre 2018 et 2023 en Allemagne (-4,1 %), en France (-1,1 %) et aux Pays-Bas (-2,0 %).

L'**industrie pharmaceutique** belge a en revanche obtenu des meilleurs résultats que ses homologues dans les pays voisins. Sa productivité a crû de 9,2 % (entre 2018 et 2022) et de 4,9 % (entre 2019-2023), contre +4,0 % pour l'Allemagne, +2,7 % pour la France et +7,4 % pour les Pays-Bas sur la période 2018-2022. Ces bonnes performances belges résultent d'une forte croissance de la valeur ajoutée (+12,2 % et +8,3 %) sur les périodes 2018-2022 et 2019-2023, face à une progression plus modérée des heures travaillées (+2,8 % et +3,3 %).

En ce qui concerne les évolutions des valeurs ajoutées (et par conséquent des productivités), la **productivité totale des facteurs** en a été la principale source de la croissance moyenne entre 2018 et 2022, les influençant à la baisse (pour le C20) et à la hausse (pour le C21).

### Coût salarial unitaire (CSU)

Sur une longue période 2014-2021<sup>1</sup>, le CSU moyen du **secteur C20** (0,48) est inférieur à celui de l'Allemagne (0,55) et de la France (0,46) mais supérieur à celui des Pays-Bas (0,42). Sa progression à long terme s'inscrit toutefois à la hausse, ce qui au regard des évolutions récentes risquerait de le pousser au-dessus du niveau des pays voisins.

Pour le **secteur C21** belge, le niveau du CSU belge (0,34) est aussi inférieur à celui de l'Allemagne (0,40) et de la France (0,35) mais supérieur à celui des Pays-Bas (0,29). La croissance à long terme s'oriente à la baisse, atteignant quasiment le niveau des Pays-Bas (0,25) en 2023.

## Facteurs de production

### Emploi intérieur

En 2023, les secteurs C20 et C21 belges pèsent respectivement 9,0 % et 6,1 % du total des effectifs de l'industrie manufacturière. Ces parts excèdent celles relevées en Allemagne (4,9 % et 1,9 % en 2022), en France (4,5 % et 1,7 % en 2022) et aux Pays-Bas (6,3 % et 2,6 % en 2023).

Relativement contenue dans le C20 belge (+1,1 % en moyenne par an sur la période 2019-2023), la création d'emploi a été plus vive dans le C21 (+3,3 % sur la période 2019-2023).

### Formation

L'industrie chimique emploie principalement des travailleurs moyennement et hautement qualifiés, tandis que l'industrie pharmaceutique fait surtout appel à des travailleurs hautement qualifiés.

Dans le cadre de la double transition numérique et verte, le relèvement du nombre de diplômés dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) ainsi qu'en technologie de l'information et de la communication constitue aussi une priorité.

### Capital

En 2023, le **taux d'investissement** de la Belgique dans le **secteur C20** (49,8 %) a excédé celui de l'industrie manufacturière hors C20 (27,5 %), des Pays-Bas (18,9 % en 2022) et de la France

<sup>1</sup> La période choisie permet la comparaison entre les différents pays en raison de la disponibilité des données.



(29,8 %). Après le ralentissement post crise sanitaire<sup>2</sup>, les investissements en Belgique se sont redressés en 2023 (+22,7 %). Sur une longue période (2014-2023), les investissements ont été plus soutenus en Belgique (+4,9 % par an) qu'en France (-3,0 %) et qu'aux Pays-Bas (+2,2 % entre 2013-2022).

Dans le **secteur C21 belge**, le taux d'investissement (32,3 % en 2023) a été supérieur à celui de l'industrie manufacturière hors C21 (29,1 %), la France (27,4 % en 2022) et des Pays-Bas (9,5 % en 2022). L'effort d'investissement belge a été négatif en 2023 (-3,9 % sur un an) après une progression importante en 2022 (+5,2 %). Sur une longue période (2014-2023), les investissements en Belgique ont crû en moyenne de 6,7 % par an, contre un taux faible en France (+0,7 % entre 2013 et 2022) et une forte croissance aux Pays-Bas (+11,6 % sur 2013- 2022).

Entre 2017 et 2023, l'**intensité en R&D** du processus de production s'est orientée à la hausse dans le **secteur C20** (4,3 % en 2023), en dépit des baisses constatées en 2020 et 2022. L'intensité en R&D de la Belgique reste inférieure à celle de la France (4,6 % en 2022) mais excède celle des Pays-Bas (3,1 % en 2022). À l'inverse, la performance belge du **secteur C21** (27,3 %), qui nécessite des investissements permanents dans des technologies de pointe en R&D et en production demeure supérieure à celle de la France (17,3 % en 2022) et des Pays-Bas (3,6 % en 2022).

La structure des octrois des **brevets** dans les technologies chimiques s'est modifiée au cours de la dernière décennie. Prépondérante en 2014, la chimie fine organique (22 % du total des brevets chimiques) ne représentait plus que 9 % du total en 2023. À l'inverse, les matériaux et la métallurgie représentaient 16 % du total en 2023 contre 4 % du total en 2014. La pharmacie occupe désormais la première place, avec 17 % du total, tandis que les biotechnologies ont reculé, passant de 17 % du total des brevets chimiques en 2014 à 14 % du total en 2023.

### Compétitivité énergétique

La récente crise énergétique a menacé la compétitivité des entreprises intensives en énergie. La lutte contre le changement climatique constitue à la fois une opportunité économique et un « coût » pour la compétitivité de secteurs, tels que le C20. En 2022, le C20-21 belge était plus intensif que ses homologues français et allemand mais restait plus efficace que le secteur C20-21 néerlandais. Lors de la crise énergétique, cette intensité élevée a soutenu la hausse des coûts énergétiques. Dans le secteur C20, confronté à un niveau déjà élevé, les coûts énergétiques unitaires (CEU) ont explosé en Belgique en 2021 et à nouveau en 2022. Les Pays-Bas ont atteint le même niveau de CEU que la Belgique en 2022 tandis que l'Allemagne et la France ont maintenu des niveaux plus compétitifs. En 2023 puis en 2024, le renchérissement des prix énergétiques a été plus contenu, et la Belgique a retrouvé un avantage compétitif net pour les consommateurs types des secteurs C20-22 sur le prix du gaz naturel ainsi qu'un léger avantage compétitif sur l'électricité. Toutefois, ces avantages sont menacés par des réductions et des diminutions significatives des factures dans les pays voisins. Cette situation traduit la nécessité d'avoir une politique industrielle verte adéquate pour les industries intensives en énergie en Belgique, dont le secteur C20 fait pleinement partie ainsi que le secteur C22 dans une moindre mesure.

### Durabilité

La forte intensité en énergie du secteur C20 se traduit également par une forte intensité en carbone. Dès lors, la mise en œuvre future des politiques européennes de lutte contre le changement climatique aura un impact majeur sur le secteur. Il en va de même pour le secteur C22, dont l'intensité carbone apparaît toutefois nettement plus faible. La décarbonation des secteurs intensifs en énergie s'avère centrale pour la compétitivité européenne, et donc belge. Par rapport aux pays voisins, le secteur C20 belge est beaucoup plus intensif en carbone que celui de la France ou de l'Allemagne, tandis qu'il se situe à un niveau plus proche de celui des Pays-Bas, dont la structure industrielle est davantage similaire à celle de la Belgique. Des investissements massifs, tant publics que privés, sont par conséquent nécessaires pour résoudre ce double enjeu de décarbonation et de compétitivité décrit dans le [Rapport Draghi](#).

<sup>2</sup> +4,5 % en 2021 et -0,2 % en 2022 après +7,5 % en 2020.

# 1. Résultats de la compétitivité

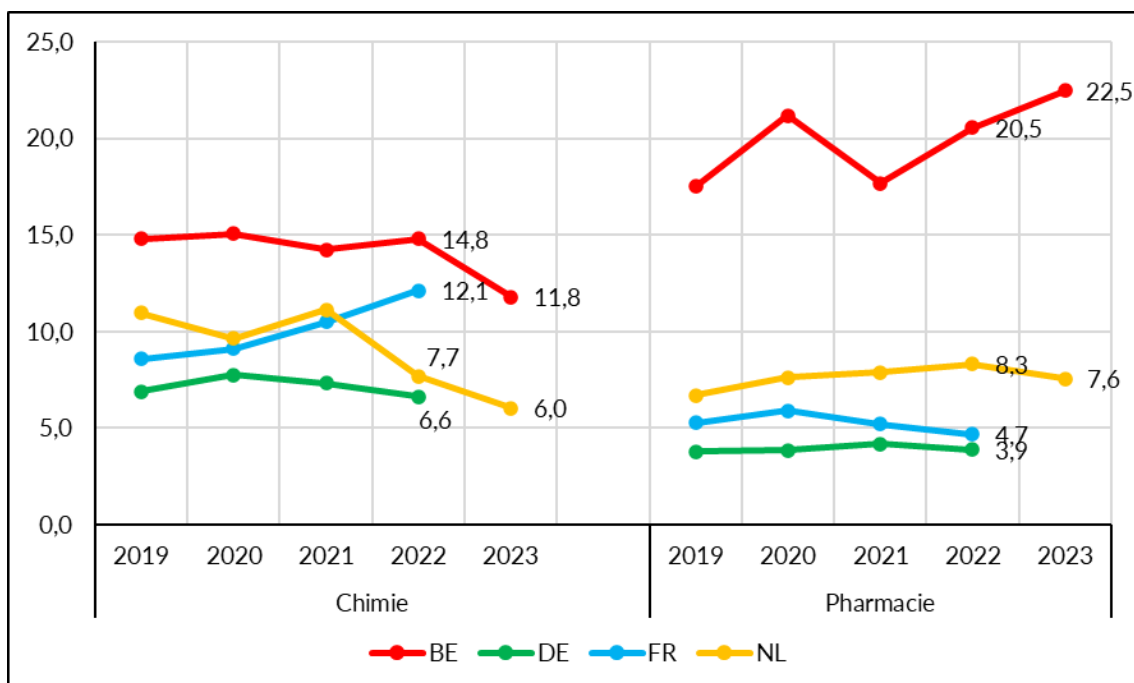
## 1.1. Parts relatives de la valeur ajoutée brute

### 1.1.1. Parts de la valeur ajoutée brute dans l'industrie manufacturière du pays

Historiquement, les industries chimique et pharmaceutique représentent une part importante de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière belge (C). En 2023, les deux industries pesaient ensemble 34,3 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière contre 35,3 % pour 2022 et 27,8 % en 2015.

Graphique 1. Part de la valeur ajoutée des secteurs C20 et C21 dans l'industrie manufacturière, 2019-2023

En %.



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

L'importance relative de notre **secteur C20** dans la valeur ajoutée brute de C s'est amoindrie au fil du temps, atteignant 11,8 % en 2023 après 17,2 % en 2015.

En ce qui concerne les économies voisines, les Pays-Bas ont également connu un recul graduel de la part relative du C20 qui s'est établie à 6,0 % en 2023 après 10,9 % en 2019. En revanche, ce ratio a progressé en France entre 2019 et 2022 tandis que celui de l'Allemagne enregistrait une hausse en 2020 suivie d'un tassement à partir de 2021.

Entre 2019 et 2022, le poids moyen de notre industrie chimique (14,7 %) apparaît toutefois nettement supérieur à celui de la France (10,1 %), des Pays-Bas (9,8 %) et de l'Allemagne (7,1 %).

L'**industrie pharmaceutique** belge a enregistré pour sa part une ascension remarquable. Établi à 10,6 % en 2015, son poids relatif dans la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière atteint désormais 22,5 % en 2023, ce qui témoigne de son importance stratégique pour notre économie. En comparaison, les industries pharmaceutiques des pays voisins pèsent moins dans l'activité industrielle : Pays-Bas (7,6 % en 2023), France (4,7 % en 2022) et Allemagne (3,9 % en 2022).

### 1.1.2. Parts de la valeur ajoutée brute dans le total européen

Entre 2010 et 2014 (seules années où le total européen est disponible, les chiffres des années suivantes étant confidentiels), le poids moyen de l'**industrie chimique** belge dans le total de la valeur ajoutée européenne s'est élevé à 6,9 %, contre 36,4 % pour l'Allemagne, 14,6 % pour la France et 7,0 % pour les Pays-Bas. Le poids de l'**industrie pharmaceutique** belge (6,5 %) reste similaire à celui de l'industrie chimique mais supérieur à celui des Pays-Bas. L'Allemagne, toujours leader, affiche un poids moyen de 24,1 %, largement supérieur à celui de la France (13,3 %) et des Pays-Bas (3,3 %).

Pour l'industrie de fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, les données relatives au total européen ne sont pas confidentielles et sont disponibles jusqu'en 2022. En 2022, le poids de l'industrie du caoutchouc belge dans le total européen (2,6 %) était inférieur à celui de l'Allemagne (33,5 %), de la France (12,7 %) et des Pays-Bas (3,3 %).

## 1.2. Commerce extérieur - généralités

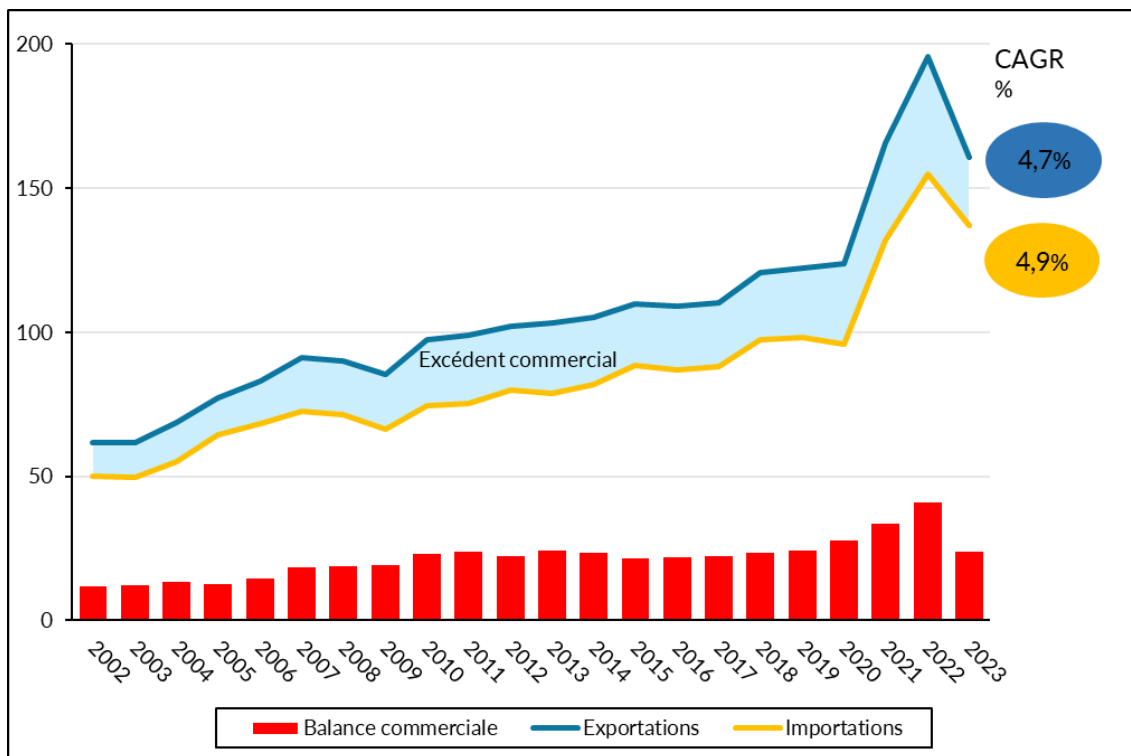
La balance commerciale belge de l'industrie chimique (C20-22) donne un premier aperçu précieux de l'évolution de sa compétitivité internationale et expose la situation générale de ce secteur important au sein de l'économie belge. La balance commerciale (voir graphique 2) montre la différence entre les valeurs des exportations et des importations de l'industrie chimique, par le biais de la nomenclature CTCl des produits. Au fil des années, la balance commerciale est généralement positive, ce qui traduit un excédent d'exportation. La Belgique exporte donc plus de produits chimiques qu'elle n'en importe, ce qui est favorable à notre position commerciale. En 2023, pour la première fois, cet excédent commercial a toutefois nettement diminué.

Les exportations et les importations de l'industrie chimique affichent une tendance à la hausse jusqu'en 2022, avec quelques exceptions les années où la croissance est négative. Une augmentation notable a été observée en 2021 et 2022, principalement en raison de la reprise de l'industrie pharmaceutique (C21) pendant et après la pandémie de Covid. De 2002 à 2023, les exportations globales de l'ensemble du secteur ont augmenté en moyenne de 4,7 % par an, tandis que les importations ont progressé de 4,9 % par an. En 2023, la valeur des exportations s'élève à 160 milliards d'euros et celle des importations à 136 milliards d'euros, l'excédent commercial équivaut donc à 24 milliards d'euros.

La baisse des valeurs d'exportation et d'importation en 2023 suggère une possible diminution de la demande ou de la capacité de production, ou un changement des conditions du marché ayant un impact sur le commerce international des produits chimiques. Les années 2021-2022 affichent des taux de croissance sur une base annuelle sensiblement élevés, avec respectivement 34 % et 18 % pour les exportations et 38 % et 18 % pour les importations, ce qui témoigne d'une forte demande pour les produits chimiques belges. Cependant, à partir de 2023, nous observons un *Compound Annual Growth Rate (CAGR)*, en d'autres termes un taux de croissance annuelle composé, négatif d'environ 18 % pour les exportations et une baisse d'environ 12 % pour les importations. Ce profil indique un secteur en perte de vitesse ou, dans ce cas, probablement une correction de la balance commerciale après un pic atteint, comme nous l'avons connu pendant et juste après la pandémie de Covid en Belgique.

## Graphique 2. Balance commerciale du secteur de la chimie en Belgique (C20-22), 2002-2023

En million d'euros.



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

### 1.2.1. Contexte européen

Le secteur chimique revêt une importance stratégique pour la Belgique, qui dépend fortement des marchés internationaux pour maintenir sa compétitivité et sa position internationale. Ce chapitre compare les chiffres d'exportation et d'importation de la Belgique avec ceux d'autres pays leaders, en accordant une attention particulière à la compétitivité du secteur. Les chiffres des exportations de l'industrie chimique belge (C20-22) montrent la position forte de la Belgique, mais aussi les défis en matière de compétitivité en 2023.

#### Industrie chimique (C20)

La Belgique a atteint une valeur d'exportation de 98,2 milliards d'euros pour les produits chimiques en 2022, soit un chiffre élevé par rapport à ceux des pays voisins, tels que la France (77,3 milliards d'euros) et les Pays-Bas (105,8 milliards d'euros). Cependant, l'Allemagne reste un concurrent majeur et un leader du marché en Europe, avec une valeur d'exportation de 162,7 milliards d'euros.

En 2023, les exportations belges de produits chimiques sont tombées à 84,4 milliards d'euros, ce qui représente une baisse significative (-14 %). À titre de comparaison :

- l'Allemagne a également connu une baisse, passant de 162,7 milliards d'euros à 141,5 milliards d'euros, mais reste forte en termes absolus ;
- les Pays-Bas sont tombés à 88,7 milliards d'euros, ce qui reste légèrement supérieur à la Belgique ;
- la France reste stable, ne perdant que 1,3 % par rapport à 2022, mais exporte toujours moins en termes absolus que la Belgique.

#### Industrie pharmaceutique (C21)

En 2022, la valeur des exportations de produits pharmaceutiques de la Belgique était exceptionnellement élevée (100,3 milliards d'euros), ce qui la plaçait juste en dessous de l'Allemagne (122,6 milliards d'euros) et bien au-dessus des autres pays européens. En 2023,

toutefois, cette valeur a chuté d'environ 22 % pour atteindre 78,7 milliards d'euros, tandis que l'Allemagne est restée relativement stable à 115,5 milliards d'euros.

Bien que la Belgique reste un acteur important en 2023, la réduction des exportations met en évidence les pressions concurrentielles et la nécessité de soutenir la compétitivité de la Belgique dans le secteur pharmaceutique.

### Caoutchouc et plastique (C22)

Dans le secteur du caoutchouc et du plastique, la valeur d'exportation de la Belgique reste relativement plus faible avec un montant de 12,2 milliards d'euros en 2023 par rapport à celles des pays voisins, tels que les Pays-Bas (15,5 milliards d'euros), la France (16,6 milliards d'euros) et l'Allemagne (54,3 milliards d'euros). Passant de 12,7 milliards d'euros en 2022 à 12,2 milliards d'euros en 2023, la valeur d'exportation enregistre une baisse moins prononcée que celle observée dans d'autres secteurs, ce qui indique que la Belgique est à la traîne dans ce segment.

### Parts de marché des secteurs de la chimie en Europe

Les chiffres d'exportation des secteurs C20-22 belges montrent que la Belgique reste un acteur majeur sur les marchés chimiques et pharmaceutiques européens, malgré la diminution significative en 2023. Pour maintenir et renforcer sa compétitivité, la Belgique peut se concentrer sur l'innovation, l'optimisation des coûts et les partenariats stratégiques. Ces efforts peuvent contribuer à stabiliser et éventuellement à améliorer les positions à l'exportation à l'avenir, même dans un marché mondial compétitif et volatil.

Si l'on considère uniquement les parts de marché des industries chimiques européennes (voir tableau 1), la Belgique semble perdre des parts de marché pour l'ensemble des secteurs chimiques (C20-22). Alors que nous avons enregistré une nouvelle année record en 2021, les chiffres des exportations et des importations s'inscrivent en baisse depuis 2022. Il semble que la part de marché se stabilisera autour du niveau des chiffres antérieurs à la période marquée par le Covid. Les exportations de produits pharmaceutiques en particulier (C21) perdent du terrain, enregistrant une baisse de 3,2 points de pourcentage par rapport à 2022 et même de 4,5 points de pourcentage par rapport à 2021. Comme indiqué précédemment, cela se traduit par une baisse d'environ 22 % si l'on compare les exportations de 2022 à celles de 2023. Cette tendance s'observe également dans les principaux pays exportateurs tels que l'Allemagne et l'Irlande, mais la baisse de leurs exportations y est nettement moins prononcée qu'en Belgique.

Tableau 1. Part de la Belgique dans le commerce européen total

	NACE	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Exportation</b>	C20	15,0 %	14,4 %	14,4 %	14,4 %	13,8 %
	C21	14,0 %	14,5 %	18,9 %	17,6 %	14,4 %
	C22	6,5 %	6,7 %	6,5 %	6,0 %	5,9 %
<b>Importation</b>	C20	12,6 %	11,8 %	13,4 %	11,6 %	12,0 %
	C21	16,4 %	16,3 %	18,7 %	19,6 %	17,8 %
	C22	6,4 %	6,4 %	6,3 %	6,1 %	5,9 %

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Les chiffres des exportations de l'industrie chimique (C20) et de la production de caoutchouc et de plastique (C22) montrent également une baisse au cours de 2023, bien qu'elle soit faible et moins prononcée que celle de l'industrie pharmaceutique.

En ce qui concerne les importations de produits chimiques (C20), la part de marché de la Belgique a fluctué, passant de 12,6 % en 2019 à 11,6 % en 2022, suivie d'une légère augmentation à 12,0 % en 2023. La part de marché des importations des produits pharmaceutiques (C21) est restée élevée, atteignant un pic de 19,6 % en 2022, et diminuant ensuite à 17,8 % en 2023. Les importations de produits en caoutchouc et en plastique (C22) sont restées relativement constantes, en ne présentant qu'une légère contraction de 6,1 % en 2022 à 5,9 % en 2023.

Si les exportations de produits chimiques ont affiché une tendance à la baisse, les importations sont, quant à elles, restées relativement stables. En ce qui concerne les produits pharmaceutiques,

les exportations ont connu un pic notable en 2021, suivi d'une baisse, tandis que les importations sont restées élevées, avec un pic en 2022. Ces tendances suggèrent que, bien que la Belgique maintienne une position forte dans le commerce international et européen de ces secteurs, des changements dynamiques sont en cours et peuvent indiquer des modifications dans la demande, l'offre et la concurrence sur le marché mondial.

### 1.2.2. Contexte international

Au niveau mondial, l'Allemagne reste le plus grand exportateur. Elle présente une part de 11,6 % en 2023, soit une légère augmentation par rapport aux années précédentes. Les États-Unis et la Chine suivent en tant qu'acteurs majeurs, bien que la Chine ait connu une baisse de 11,4 % en 2022 à 10,6 % en 2023.

La part mondiale pour la Belgique était d'environ 5,1 % en 2022, mais elle est tombée à 4,7 % en 2023. Cela confirme l'analyse européenne précédente, qui a montré que les exportations belges dans l'industrie chimique ont connu une année moins favorable en 2023. Par rapport à la Belgique, la France et les Pays-Bas parviennent mieux à maintenir, voire à augmenter leur part d'exportation. La Belgique connaît une diminution plus importante de ses exportations par rapport à ses voisins et aux autres pays figurant dans le top 10<sup>3</sup>. Cette situation met en évidence la nécessité pour la Belgique de renforcer sa compétitivité pour mieux rivaliser avec des pays tels que l'Allemagne, les États-Unis et la Chine, ainsi que la Suisse et l'Irlande.

Tableau 2. Top 10 des parts d'exportation mondiale de l'industrie chimique (C20-22)

	2019	2022	2023
Allemagne	11,1 %	11,1 %	11,6 %
USA	10,1 %	10,1 %	11,0 %
Chine	7,8 %	11,4 %	10,6 %
Suisse	5,6 %	5,2 %	6,2 %
Irlande	5,0 %	5,1 %	5,6 %
France	5,0 %	4,5 %	5,0 %
Pays-Bas	4,6 %	4,6 %	4,9 %
Belgique	4,6 %	5,1 %	4,7 %
Italie	3,0 %	2,9 %	3,8 %
Japon	3,8 %	3,2 %	3,2 %

Source : WITS ; calculs et représentation Service Compétitivité.

### 1.2.3. Dépendance du commerce belge de la chimie à l'exportation

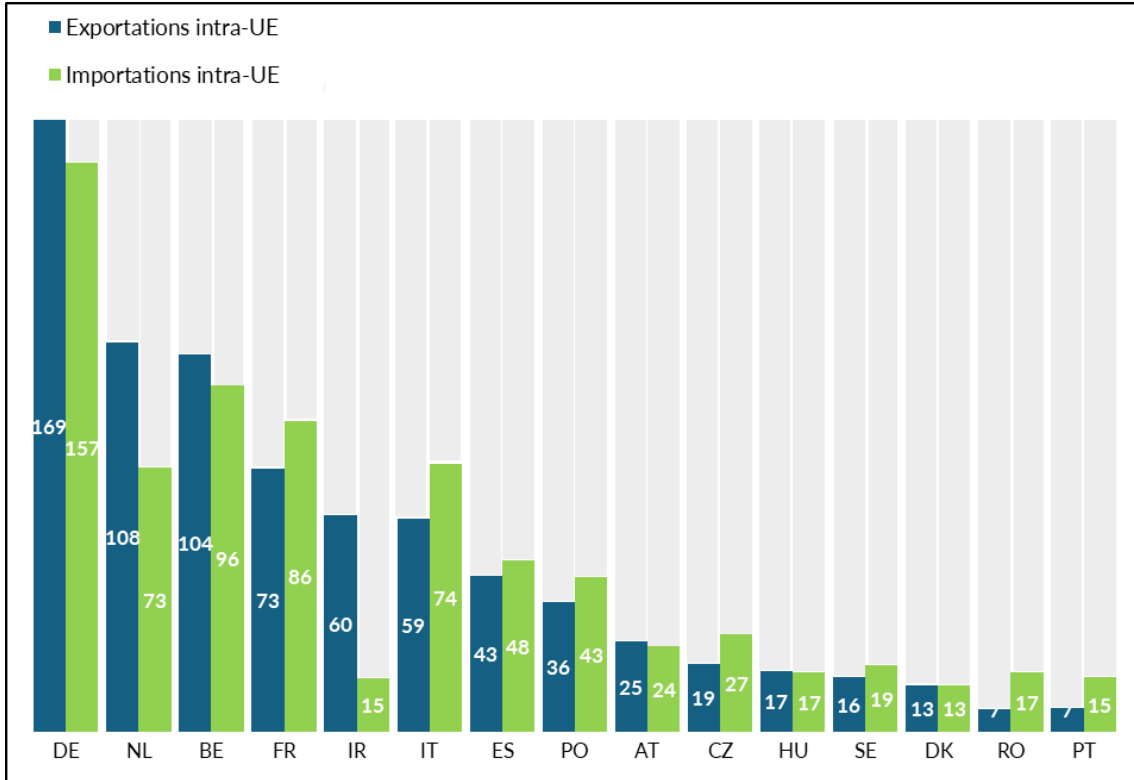
Une brève analyse de la dépendance économique des secteurs chimiques en Belgique par rapport aux autres pays de l'UE est illustrée aux graphiques 3, 4 et 5.

Le graphique 3 montre le rapport entre les exportations intra-UE et les importations pour les 15 premiers pays exportateurs. La Belgique se classe troisième pour les exportations chimiques intra-UE, avec une valeur d'exportation de 104 milliards d'euros. Pour ce qui est des exportations extracommunautaires, la Belgique fait également bonne figure avec 71 milliards d'euros, bien que l'Allemagne (142 milliards d'euros) et les Pays-Bas (51 milliards d'euros) soient encore plus dominants dans ce domaine. Le rapport entre les exportations intra-UE et les importations pour l'Allemagne et la Belgique est très proche l'un de l'autre, alors que cette différence est plus importante pour des pays comme les Pays-Bas et l'Irlande.

<sup>3</sup> Bien que la Belgique affiche une croissance négative des exportations de 18,9 % en 2023 pour les secteurs C20-C22, l'accroissement moyen sur 5 ans s'est élevé à 4,9 % par rapport à 2019.

Graphique 3. Commerce intra-EU des secteurs C20-22 des 15 plus grands exportateurs, 2023

En milliard d'euros.



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

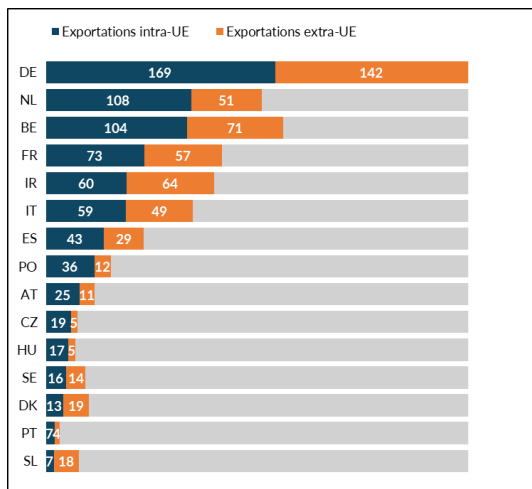
Le graphique 4 met en exergue la dépendance à l'égard du marché étranger. La Belgique réalise d'importantes exportations intra-UE (104 milliards d'euros), qui représentent plus de la moitié des exportations totales de produits chimiques. Cela indique que la Belgique dépend davantage du marché de l'UE pour ses produits chimiques que du marché international. Le graphique souligne que la Belgique, à l'instar des Pays-Bas et de la France, se concentre principalement sur le marché de l'UE pour ses exportations de produits chimiques, mais reste également un acteur important sur les marchés internationaux en dehors de l'UE. Les exportations belges vers les pays non-membres de l'UE sont moindres que celles de l'Allemagne ou de l'Irlande, ce qui souligne le défi que représente le renforcement de sa compétitivité internationale.

Le graphique 5 montre également que la Belgique dispose d'un portefeuille diversifié dans le secteur chimique, avec une position forte à la fois dans les produits pharmaceutiques et les produits chimiques organiques. Dans les segments d'exportation extra-UE, la Belgique est particulièrement active dans les exportations de produits médicaux et pharmaceutiques (43 milliards d'euros) et de produits chimiques organiques (8 milliards d'euros).

En conclusion, la Belgique occupe une position importante dans le commerce intra-UE des produits chimiques et exporte de manière significative vers le marché mondial, en particulier des produits pharmaceutiques et des produits chimiques organiques. Malgré cette position forte au sein de l'Europe, la Belgique est à la traîne par rapport à l'Allemagne et aux Pays-Bas en termes de volume. La diversification des produits confère à la Belgique un avantage concurrentiel, bien qu'elle doive rivaliser avec des acteurs plus importants tels que l'Allemagne et les Pays-Bas.

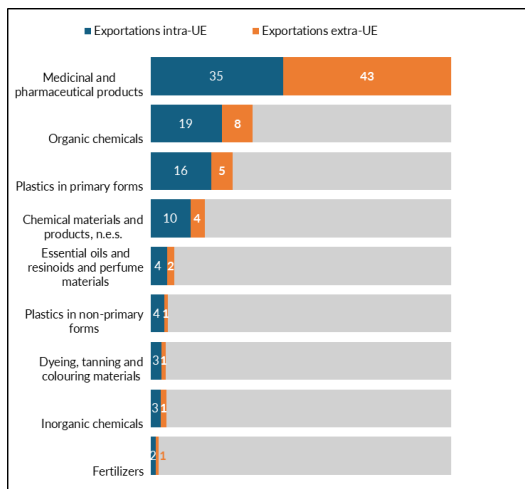
Graphique 4. Exportation intra et extra UE des 15 plus grands exportateurs de l'UE, 2023

En milliard d'euros.



Graphique 5. Exportation de produits chimiques intra et extra UE des principaux producteurs, 2023

En milliard d'euros.



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

## 1.2.4. Dynamique du marché et compétitivité

L'analyse de la compétitivité du secteur chimique est résumée ici à l'aide de deux indicateurs : la dynamique du marché et la compétitivité. Cette analyse porte à la fois sur le court terme (2022-2023) et le moyen terme (2019-2023). Les catégories de produits sont basées sur la nomenclature CTCL et correspondent aux secteurs NACE C20-22.

Les graphiques 6 et 7 contiennent trois éléments qui nécessitent une explication :

- L'axe des ordonnées présente la **dynamique du marché**. Elle est calculée en considérant la différence entre les taux de croissance annuels des importations mondiales pour le même produit et les importations mondiales totales. En d'autres termes, elle indique dans quelle mesure un produit a été acheté au niveau mondial.
- Sur l'axe des abscisses, en revanche, l'indicateur de **compétitivité** apprécie dans quelle mesure les exportations belges contribuent à la demande mondiale pour un groupe de produits donné. Il peut être obtenu en soustrayant les importations mondiales du taux de croissance national annuel respectif des exportations.
- Enfin, la **taille des bulles** traduit l'importance du groupe de produits pour la Belgique en examinant le poids relatif de chaque catégorie de produits dans les exportations mondiales de la Belgique en 2023.

Les plus grandes bulles, comme la bulle violette des « Medicinal and pharmaceutical products », indiquent que ces produits représentent une part importante des exportations mondiales de la Belgique, en l'occurrence 53,8 % du poids relatif des exportations de la Belgique en 2023. La bulle noire « Fertilizers, manufactured » représente la plus petite part d'exportation avec un poids de seulement 1,5 %.

Une bulle située plus à droite traduit une plus grande compétitivité : dans ce cas, la Belgique contribue plus fortement à la demande mondiale dans cette catégorie de produits spécifique. Les groupes de produits tels que « Plastics in non-primary forms », la bulle jaune située très à droite, montrent que la Belgique a une force d'exportation relative dans ces catégories par rapport au marché mondial. La perte d'exportation des « Medicinal and pharmaceutical products », qui a chuté d'environ 20 % en 2023 par rapport à 2022, est, pour sa part, immédiatement perceptible. L'augmentation de la demande mondiale pour les mêmes produits est restée tout juste positive en 2023, ce qui a entraîné un recul significatif de la compétitivité de la Belgique pour les produits pharmaceutiques. Nous avons également constaté une baisse similaire des exportations de produits pharmaceutiques dans le chapitre précédent, lors du calcul des parts de marché européennes et internationales de la Belgique. Les autres catégories de produits dont la

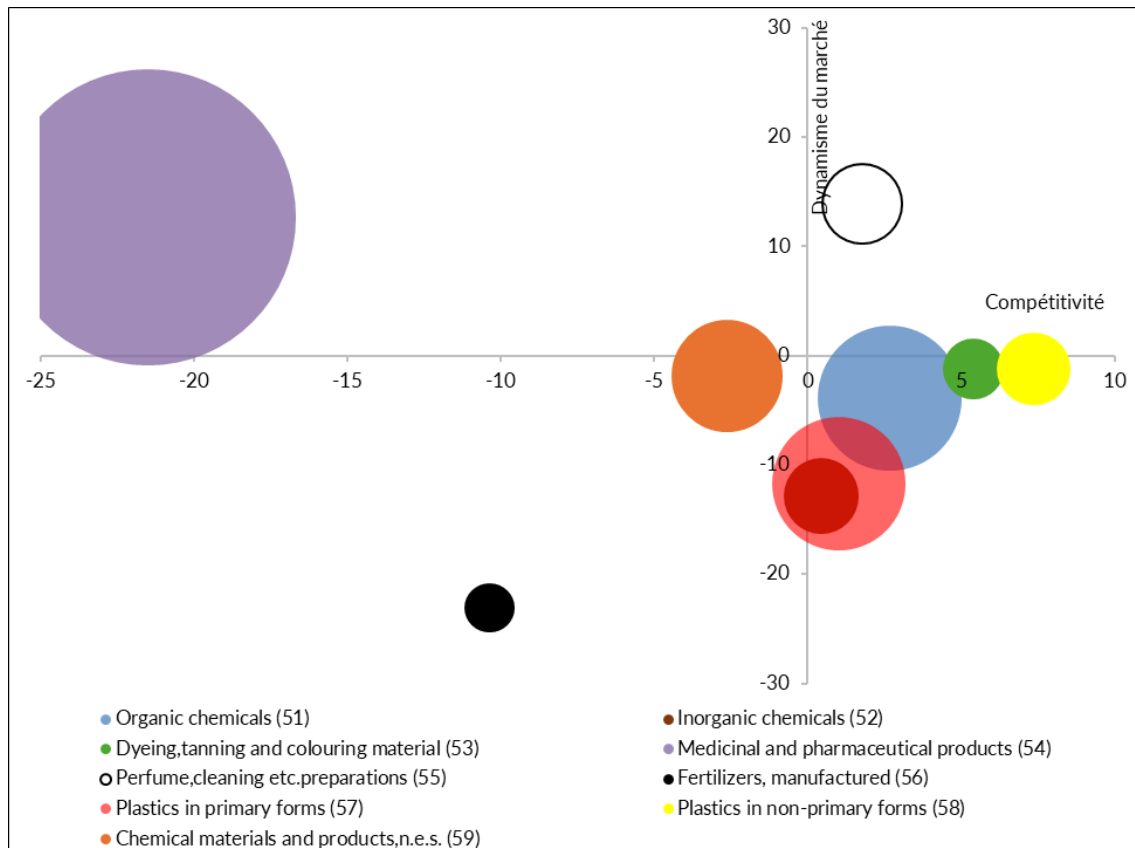


compétitivité s'inscrit en recul sont les « Fertilizers, manufactured » et les « Plastics in primary forms », représentés par la bulle noire et la bulle orange. Cependant, la plupart des produits se sont bien profilés au niveau mondial, les autres bulles enregistrant une compétitivité positive.

Les produits situés plus haut sur l'axe des ordonnées indiquent des segments de produits dont la demande mondiale se raffermie. À **court terme**, toutefois, ce nombre s'avère faible et correspond à une baisse de la demande mondiale de produits chimiques à laquelle seuls quelques groupes de produits parviennent à échapper. Comme indiqué précédemment, les « Medicinal and pharmaceutical products » en sont un exemple, mais les « Perfume, cleaning etc. preparations » ont également bénéficié d'une dynamique de marché positive en 2023 par rapport à 2022.

### Graphique 6. Compétitivité et dynamique du marché en Belgique, 2022-2023

En point de pourcentage.

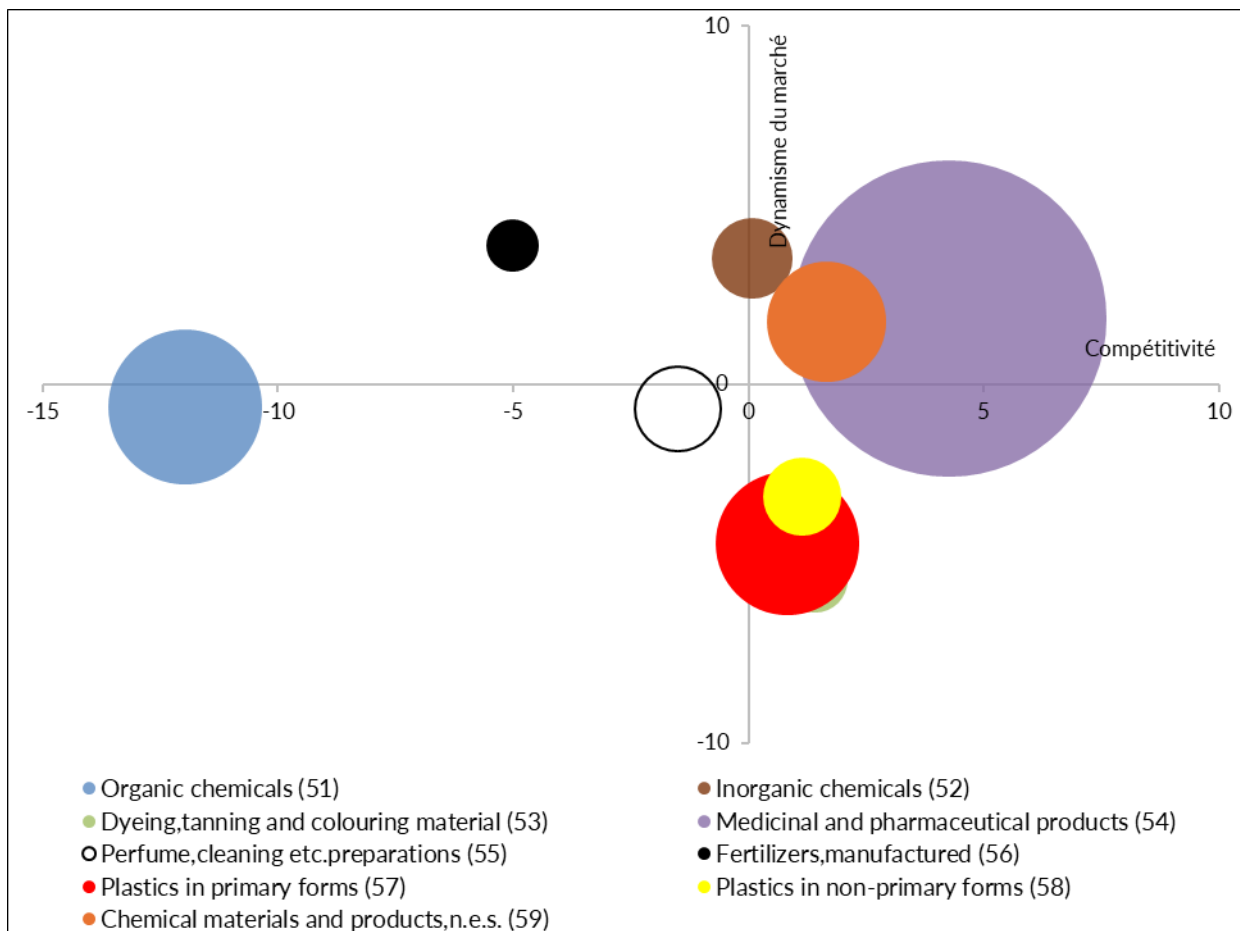


Source : Comtrade ; calculs et représentation Service Compétitivité.

À **moyen terme**, les résultats sont légèrement plus nuancés. Avec des valeurs élevées, les performances de la catégorie « Medicinal and pharmaceutical products » apparaissent à présent plus favorables, affichant à la fois une compétitivité positive et une dynamique de marché positive. Cela en dit long, entre autres, sur la variabilité de l'analyse à court terme, où les résultats étaient beaucoup moins positifs pour les produits pharmaceutiques. Alors que les importations mondiales totales pour les secteurs chimiques sont en baisse en 2022-2023, à moyen terme sur cinq ans toutes les catégories de produits chimiques progressent en moyenne d'environ 5 %. Néanmoins, certains produits sont moins performants à cet égard et affichent une compétitivité négative, comme les « Organic chemicals », dont les exportations belges ont diminué en moyenne de 8 % au cours des cinq dernières années.

## Graphique 7. Compétitivité et dynamique du marché en Belgique, 2019-2023

En point de pourcentage.



Source : Comtrade ; calculs et représentation Service Compétitivité.

### 1.3. Analyse financière

La santé financière des entreprises est une condition essentielle à la bonne performance compétitive des secteurs économiques. Elle permet non seulement de faire preuve de résilience et de surmonter les crises, mais aussi de préparer l'avenir en réalisant des investissements.

L'analyse financière présentée dans cette section se veut synthétique. Elle concerne les entreprises actives dans les secteurs C20-22 au cours des cinq dernières années disponibles (de 2019 à 2023), situées en Belgique et ayant déposé des comptes en schéma complet ou consolidé à la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique (BNB). Les données sont extraites de la base de données Bel-First du Bureau van Dijk. Ces caractéristiques impliquent un biais envers les entreprises de plus grande taille. Un traitement est appliqué afin de ne retenir qu'un échantillon constant d'entreprises durant les cinq années retenues, pour lesquelles les données nécessaires au calcul des indicateurs sont disponibles.

L'échantillon comprend 457 entreprises<sup>4</sup>, dont 56,7 % appartiennent au C20, 31,3 % au C22 et 12,0 % au C21. Le chiffre d'affaires cumulé des entreprises des trois secteurs en 2023 était de plus de 105 milliards d'euros, dont 52,8 % dans le C20, 39,2 % dans le C21 et 8,0 % dans le C22. L'analyse n'est pas exhaustive et ne reflète pas les réalités observées au sein des entreprises.

<sup>4</sup> L'échantillon est considéré comme représentatif puisqu'il reprend 76 % des entreprises et 99 % du chiffre d'affaires 2023 des données extraites de Bel-First (donc avant tri des données). Des écarts existent cependant par rapport aux données issues des Statistiques structurelles sur les entreprises de Statbel. Ils sont toutefois réduits lorsque les entreprises de plus de 50 salariés sont uniquement comptabilisées.

### 1.3.1. Analyse par ratios

Trois ratios financiers (inspirés de la liste fournie par la Banque nationale de Belgique<sup>5</sup>) sont utilisés :

- la **marge brute sur ventes**<sup>6</sup>, afin d'évaluer la rentabilité opérationnelle de l'activité économique. Elle est calculée comme le ratio entre le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (*earnings before interests, taxes, depreciation and amortization* – EBITDA) et le chiffre d'affaires. Au plus elle est élevée, au plus l'activité économique génère des profits opérationnels ;
- la **liquidité au sens large**<sup>7</sup>, afin d'évaluer la capacité des entreprises du secteur à faire face aux obligations financières à court terme (moins d'un an), moyennant la mobilisation des actifs disponibles. Une liquidité courante supérieure à 1 témoigne de la solidité financière des entreprises ;
- la **solvabilité**<sup>8</sup>, afin d'évaluer la capacité des entreprises à générer de la liquidité à long terme. Elle est calculée grâce au ratio d'indépendance financière, soit les fonds propres rapportés au total du bilan. Un ratio négatif peut signifier une faillite imminente, il doit donc être le plus élevé possible.

Afin d'établir une analyse la plus robuste et stable possible, nous privilégions la médiane plutôt que la moyenne ainsi que d'autres mesures de dispersion telles que le premier et le troisième quartile.

Le chiffre d'affaires des trois secteurs C20-22 a reculé de 10 % en 2023. Les années précédentes, il avait toutefois connu des hausses importantes en 2021 (+19 %) et en 2022 (+17 %).

Tableau 3. Ratios financiers pour les secteurs C20-22

C20-22		2019	2020	2021	2022	2023
EBITDA/CA	Q1	4,2 %	4,7 %	4,6 %	3,1 %	3,2 %
	Médiane	8,7 %	10,2 %	9,8 %	7,4 %	7,8 %
	Q3	15,4 %	17,2 %	16,9 %	13,4 %	13,8 %
	Part > 0	91 %	93 %	93 %	90 %	89 %
Liquidité sens large	Q1	1,07	1,10	1,08	1,12	1,07
	Médiane	1,60	1,65	1,56	1,55	1,56
	Q3	2,66	2,69	2,56	2,48	2,41
	Part > 1	77%	79%	79%	81%	79%
Solvabilité	Q1	29,8 %	30,4 %	31,2 %	31,2 %	29,1 %
	Médiane	48,5 %	50,5 %	49,0 %	48,5 %	50,1 %
	Q3	69,4 %	71,1 %	69,1 %	70,0 %	69,6 %
	Part > 10 %	94 %	95 %	93 %	93 %	93 %

Source : Bel-First ; calculs et représentation Service Compétitivité.

La **rentabilité** des trois secteurs s'est dégradée entre 2019 et 2023 à l'examen du ratio médian et des quartiles 1 et 3. La part d'entreprises rentables (avec un ratio positif) reste toutefois élevée. Cette tendance s'observe dans les trois secteurs.

- Dans le C20, la rentabilité médiane est passée de 8,8 % en 2019 à 8,2 % en 2023, la part d'entreprises rentables se réduisant de 95 % à 89 % sur la même période.
- La rentabilité médiane du secteur C21 était de 8,9 % en 2019 mais ne se situait plus qu'à 7,1 % en 2023. En conséquence, la part d'entreprises rentables avait diminué de 96 % à 85 %.

<sup>5</sup> [https://www.nbb.be/doc/ba/nbbstat/definition\\_ratios\\_societes.pdf](https://www.nbb.be/doc/ba/nbbstat/definition_ratios_societes.pdf).

<sup>6</sup> **Rentabilité d'exploitation** : EBITDA (10778) / Chiffre d'affaires (70).

<sup>7</sup> **Ratio de liquidité courante (liquidité au sens large)** : [encours (3) + créances à un an au plus (40/41) + placements de trésorerie (50/53) + disponibilités (54/58) + comptes de régularisation (490/1)] / [dettes à un an au plus (42/48) + comptes de régularisation (492/3)].

<sup>8</sup> **Ratio de solvabilité / degré d'indépendance financière** : capitaux propres (10/15) / Dettes (1749) x 100.

- Dans le secteur C22, la rentabilité médiane a reculé de 9,8 % en 2019 à 7,8 % en 2023. La part d'entreprises rentables dans le C22 atteignait 87 % en 2023, contre 97 % cinq ans auparavant.
- L'année 2023 est particulièrement mauvaise sur le plan de la rentabilité des entreprises, puisqu'en 2022, respectivement 93 % des entreprises des secteurs C20 et C21, et 94 % des entreprises du C22 étaient rentables.

La **liquidité** est forte dans les trois secteurs, bien que la médiane ait sensiblement reculé entre 2020 et 2021 avant d'afficher une relative stabilité par la suite. Le premier quartile est resté stable entre 2019 et 2023 tandis que le troisième quartile s'est légèrement contracté, traduisant une situation moins favorable pour les entreprises préalablement dans une situation plus confortable.

- Dans le secteur C20, la liquidité médiane est revenue de 1,67 en 2020 à 1,49 en 2021 avant de s'établir à 1,59 en 2022 puis à 1,51 en 2023. La part d'entreprises avec une liquidité suffisante (supérieure à 1) est toutefois demeurée relativement stable au cours des cinq dernières années, oscillant entre 77 % et 79 %.
- La liquidité médiane a augmenté dans le secteur C21 à partir de 2020 pour atteindre 1,53 en 2023. Les premier et troisième quartiles ont également connu une hausse de leur valeur sur la période. Ce faisant, la part d'entreprises du C21 avec une bonne liquidité est passée de 64 % en 2019 à 82 % en 2023, témoignant d'un renforcement de la position des entreprises du C21 en matière de liquidité.
- Le secteur C22 a vu sa liquidité médiane stagner à 1,66 entre 2019 et 2023, ce qui représente le meilleur niveau parmi les trois secteurs. Les quartiles 1 et 3 ont quant à eux vu leur valeur se contracter légèrement. La proportion d'entreprises du C22 présentant une liquidité suffisante s'était améliorée entre 2019 (83 %) et 2022 (86 %), mais l'année 2023 a été moins favorable (81 %).

La **solvabilité** s'est sensiblement améliorée dans les trois secteurs, principalement en raison d'une augmentation de la solvabilité médiane. Les entreprises avec une solvabilité supérieure à 10 % étaient sensiblement moins nombreuses entre 2021 et 2023 qu'en 2019 et 2020.

- La solvabilité médiane s'est inscrite en hausse dans le secteur C20, de 47 % en 2019 à 50,1 % en 2023. Le premier quartile a suivi une évolution semblable (de 29,5 % à 31,5 %), mais pas le troisième quartile. La part d'entreprises affichant un ratio supérieur à 10 % s'est accrue, partant de 94 % en 2019 pour atteindre 96 % en 2023.
- La solvabilité s'est améliorée dans le secteur C21, quel que soit l'indicateur. La médiane est notamment passée de 48,8 % en 2019 à 51,8 % en 2023. En revanche, la part d'entreprises avec une solvabilité supérieure à 10 % est demeurée stable au cours de la période, autour de 98 %.
- Dans le secteur C22, la solvabilité médiane était meilleure en 2023 (50,1 %) que les années précédentes (hormis 2021). La part d'entreprises possédant une solvabilité supérieure à 10 % s'est accrue, passant de 94 % en 2019 à 96 % en 2023.

### 1.3.2. Performance financière

Après observation des évolutions des ratios et de leur niveau, la situation financière des secteurs C20-22 sera étudiée à partir d'une matrice de performance croisant rentabilité et liquidité. Cette matrice répartit les entreprises en quatre quadrants :

- celles « en bonne santé » (rentabilité positive et liquidité supérieure à 1) ;
- celles « en difficulté temporaire » (rentabilité positive et liquidité inférieure à 1) ;
- celles en « difficulté chronique » (rentabilité négative et liquidité supérieure à 1) ;
- celles « en situation critique » (rentabilité négative et liquidité inférieure à 1).

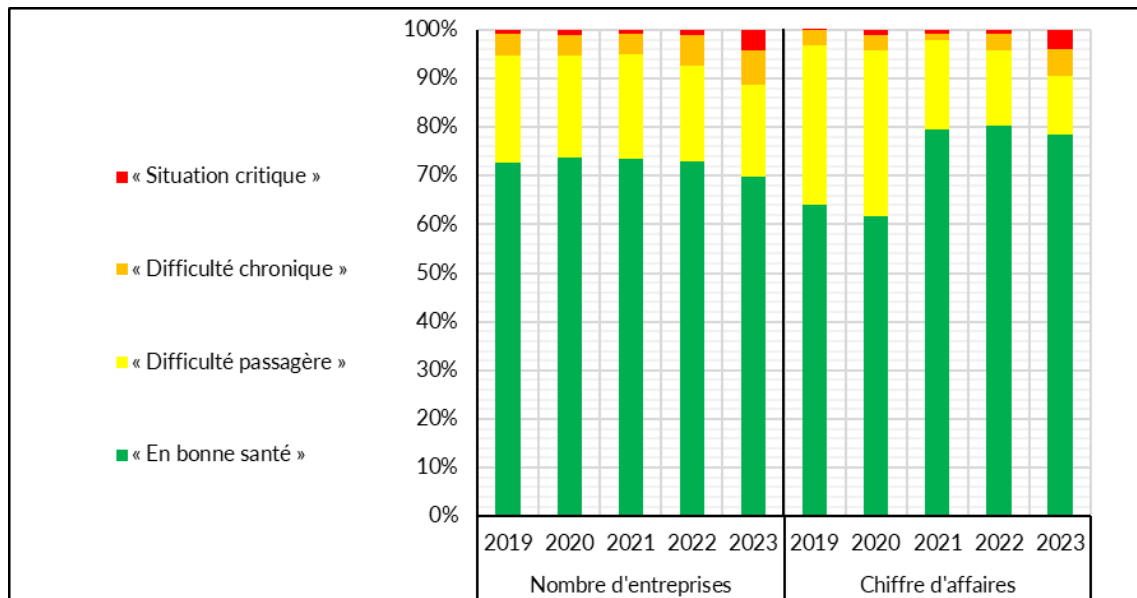
L'examen des trois secteurs ensemble montre que la performance financière était moindre en 2023 que les années précédentes. Cela s'explique par une diminution du nombre d'entreprises en bonne santé (71 % de l'échantillon en 2023) par rapport aux trois années précédentes, mais au même niveau qu'en 2019, alors que le nombre d'entreprises en difficulté chronique est en augmentation (8 % de l'échantillon en 2023 contre 6 % en 2019). En termes de chiffre d'affaires, la situation est moins défavorable, puisque près de 85 % du chiffre d'affaires de 2023 était généré par des entreprises en bonne santé, contre 72 % en 2019. Cette amélioration notable résulte d'une réduction du nombre d'entreprises en difficulté temporaire passant à un statut de bonne santé.

L'année 2023 a été compliquée pour le **secteur C20**. En effet, la part d'entreprises en bonne santé s'est contractée comparativement aux quatre années précédentes, tandis que la part des entreprises en difficulté chronique a augmenté (7 % en 2023 contre 5 % en moyenne entre 2019 et 2022). En outre, on a enregistré quatre fois plus d'entreprises en situation critique que les quatre années précédentes.

En termes de chiffre d'affaires, la tendance a été plus positive puisque les entreprises en bonne santé représentaient 78 % du chiffre d'affaires en 2023 contre 64 % en 2019. Cette hausse s'est particulièrement produite en 2020 (62 %) et en 2021 (80 %). Le poids des entreprises en difficulté passagère dans le chiffre d'affaires s'est réduit en conséquence au cours des années (de 33 % en 2019 à 12 % en 2023).

Les entreprises en situation critique et celles en difficulté chronique pesaient également plus dans le chiffre d'affaires en 2023 (respectivement 4 % et 5 %). **Si les entreprises en bonne santé sont prédominantes dans le secteur C20, certaines entreprises témoignaient d'une situation financière plus compliquée, méritant une certaine attention.**

Graphique 8. Performance financière du secteur C20, 2019-2023



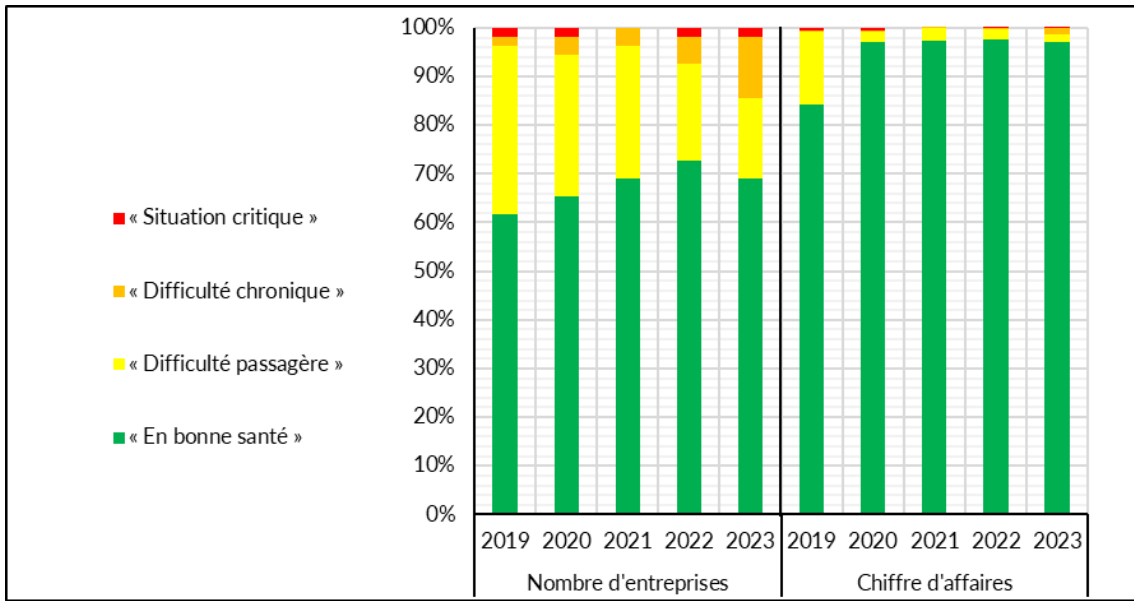
Source : Bel-First ; calculs et représentation Service Compétitivité.

La performance financière du **secteur C21** a évolué positivement, avec une augmentation de la part d'entreprises en bonne santé (69 % en 2023 contre 62 % en 2019) et de leur poids dans le chiffre d'affaires (97 % en 2023 contre 84 % en 2019).

Ce phénomène est dû à l'amélioration de la situation financière d'entreprises en difficulté chronique (35 % des entreprises en 2019 représentant 15 % du chiffre d'affaires, contre 16 % des entreprises en 2023 représentant 2 % du chiffre d'affaires).

Par ailleurs, la part d'entreprises en difficulté chronique dans l'échantillon s'est alourdie considérablement en 2023, même si leur poids dans le chiffre d'affaires a été réduit (1 %). **Ce faisant, la performance financière du secteur C21 est forte puisque la quasi-totalité du chiffre d'affaires est généré par les entreprises en bonne santé. Toutefois, un certain nombre d'entreprises semble être davantage en difficulté en 2023.**

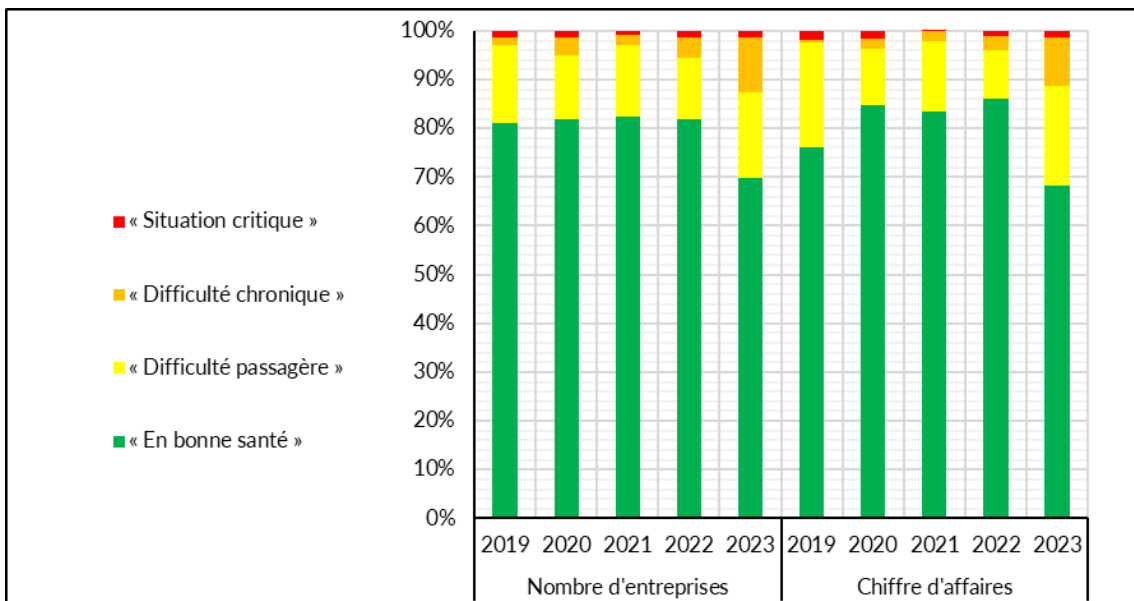
Graphique 9. Performance financière du secteur C21, 2019-2023



Source : Bel-First ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Par rapport aux deux autres secteurs, l'analyse de la performance financière du **secteur C22** montre une dégradation. En effet, en 2023, la part d'entreprises en bonne santé, stable entre 2019 et 2022, a fortement reculé jusqu'à 70 % de l'échantillon. La part d'entreprises en difficulté passagère a progressé de 13 % à 17 %, tandis que celle des entreprises en difficulté chronique a presque triplé, passant de 4 % à 11 %. En termes de chiffre d'affaires, 76 % du total était généré par les entreprises en bonne santé en 2019, contre 86 % en 2022 et 68 % en 2023. Le chiffre d'affaires des entreprises en difficulté passagère a retrouvé son niveau initial en atteignant 21 % en 2023, contre 10 % en 2022. Les entreprises en difficulté chronique représentaient quant à elle 10 % du chiffre d'affaires en 2023, contre 3 % en 2022 et 1 % en 2019. **Au cours des cinq dernières années, la performance financière du C22 n'a jamais été aussi mauvaise qu'en 2023. Cette situation n'est pas surprenante au regard de la faiblesse du nombre d'entreprises rentables en 2023, malgré une amélioration notable de la liquidité.**

Graphique 10. Performance financière du secteur C22, 2019-2023



Source : Bel-First ; calculs et représentation Service Compétitivité.

## 2. Déterminants de la compétitivité

### 2.1. Productivité horaire du travail

La productivité horaire présentée ici est le rapport entre la valeur ajoutée brute et le volume d'heures travaillées.

#### 2.1.1. Valeur ajoutée brute des secteurs C20-22

##### Niveau et évolution de la valeur ajoutée brute

En 2023, la valeur ajoutée brute (VAB) des secteurs C20, C21 et C22 en Belgique s'élevait respectivement à 5.869 millions d'euros, 14.512 millions d'euros et 1.953 millions d'euros. Dans une perspective comparative, les niveaux des valeurs ajoutées de ces secteurs variaient considérablement entre les quatre pays. Aussi, la taille de ces secteurs s'avère nettement plus importante en Allemagne, l'écart étant plus prononcé pour le secteur chimique.

En Belgique, alors que l'industrie chimique et l'industrie du caoutchouc affichent une croissance de l'activité décevante sur l'ensemble de la période considérée, l'industrie pharmaceutique se caractérise par des taux de croissance annuels moyens relativement élevés. L'industrie pharmaceutique se distingue aussi aux Pays-Bas. Par contre, les taux de croissance de l'industrie pharmaceutique sont moins élevés en Allemagne et en France.

Tableau 4. Niveau et évolution de la valeur ajoutée des secteurs C20 et C21

	Valeur ajoutée brute (en millions d'euros et en %)						
	Nace	2018	2019	2022	2023	TCAM (18-22)	TCAM (19-23)
BE	C20	8.641	8.230	6.504	5.869	-6,9	-8,1
	C21	8.811	10.565	13.967	14.512	12,2	8,3
	C22	2.173	2.173	1.953	1.953	-2,6	-
DE	C20	46.398	46.398	39.176	39.176	-4,1	-
	C21	24.350	24.350	30.054	30.054	5,4	-
	C22	32.500	32.500	32.358	32.358	-0,1	-
FR	C20	21.074	21.074	21.536	21.536	0,5	-
	C21	14.127	14.127	16.542	16.542	4,0	-
	C22	11.846	11.846	-	-	-	-
NL	C20	10.963	9.837	10.231	8.501	-1,7	-3,6
	C21	4.984	5.781	8.631	8.245	14,7	9,3
	C22	3.026	2.961	3.274	2.924	2,0	-0,3

Où : TCAM = taux de croissance annuel moyen.

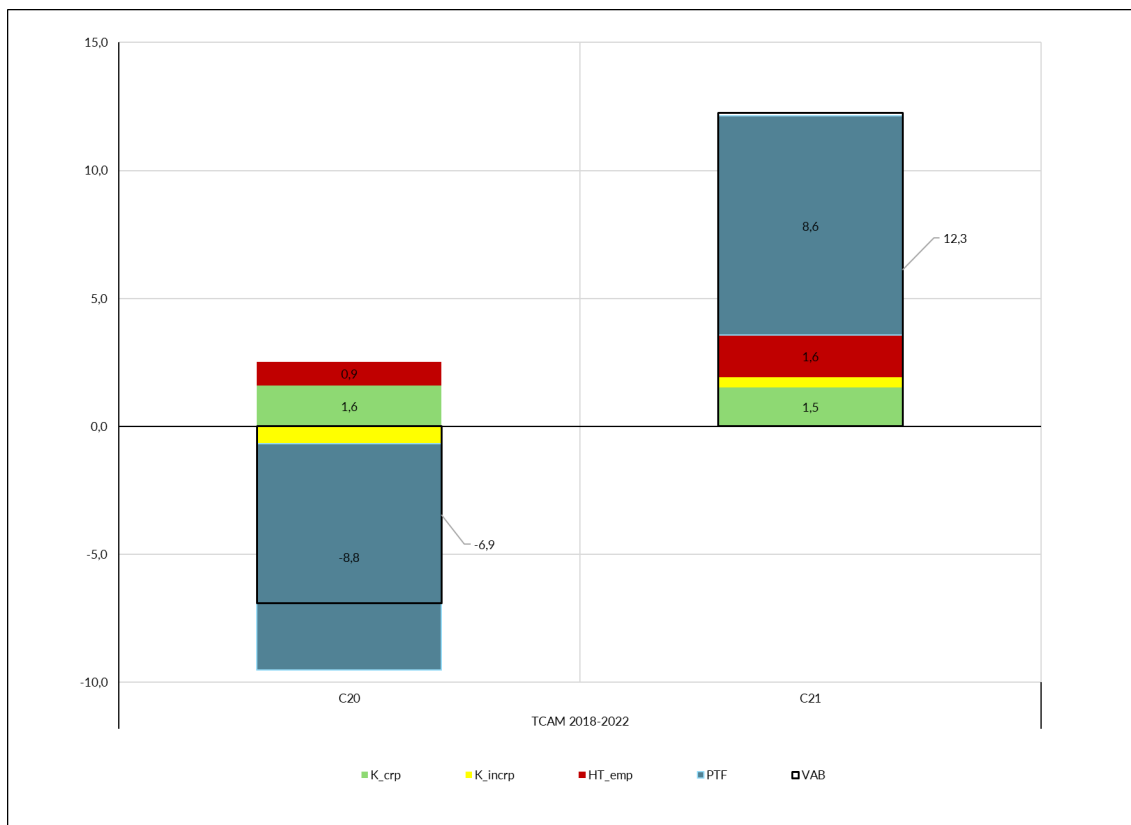
Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

#### Contribution des composantes à la croissance de la valeur ajoutée brute

L'influence de la productivité totale des facteurs (PTF)<sup>9</sup> à la croissance de la valeur ajoutée a été supérieure à celle des facteurs capital et travail (heures prestées), que ce soit dans le secteur chimique ou le secteur pharmaceutique.

<sup>9</sup> La productivité totale des facteurs (PTF) est le rapport de la valeur de la production (quantité produite) à la valeur totale des moyens de production utilisés (travail et capital et même des facteurs intermédiaires). Comme résidu (approche par la comptabilité de la croissance), la PTF est la partie de la production non expliquée par le montant des inputs (capital, travail...) utilisés dans la production. Son niveau est déterminé par l'intensité et l'efficacité avec lesquelles les inputs travail et capital sont utilisés dans le processus de production.

Graphique 11. Composantes de la croissance de la valeur ajoutée brute des secteurs C20 et C21, 2018-2022



Où : K\_crp= capital corporel, K\_incrp= capital incorporel, HT-emp (emploi, heures travaillées), PTF= productivité totale des facteurs et VAB= valeur ajoutée brute.

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Pour le **secteur C20**, le recul de la valeur ajoutée (-6,9 %) sur la période 2018-2022 était principalement imputable à l'affaiblissement de l'apport de la PTF (-8,8 points de pourcentage (pp) par an) ainsi qu'à un faible repli de la contribution du capital incorporel (-0,7 pp) alors que le capital corporel (+1,6 pp) et le travail (heures prestées) (+0,9 pp) y contribuaient positivement.

Pour le **secteur C21**, la forte croissance de la valeur ajoutée (+12,2 %) provenait principalement de la PTF (+8,6 pp) ainsi que des contributions positives des autres composantes : travail (+1,6 pp), capital corporel (+1,5 pp) et capital incorporel (+1,5 pp).

## 2.1.2. Emploi en heures travaillées

En Belgique, l'emploi total en heures travaillées a légèrement crû dans le **secteur C20**, passant de 70.220 milliers d'heures en 2018 à 72.650 milliers d'heures en 2023, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 0,9 % sur les périodes 2018-2022 et 2019-2023. Chez nos voisins, le volume d'heures travaillées a progressé aux Pays-Bas et en France, mais pas en Allemagne.

Pour le **secteur C21** belge, l'emploi total en heures travaillées est passé de 43.941 milliers d'heures en 2018 à 50.588 milliers d'heures en 2023, avec un TCAM de 2,8 % (2018-2022) et de 3,3 % (2019-2023). Les heures prestées augmentent aussi chez nos voisins mais la croissance s'avère plus forte aux Pays-Bas sur les deux périodes.

Par conséquent, l'Allemagne se distingue par l'importance de ses secteurs C20 et C21, malgré des croissances plus limitées que dans les autres pays. Les Pays-Bas montrent une croissance particulièrement forte dans le secteur C21, tandis que la Belgique affiche des augmentations notables dans les deux secteurs. La France présente une croissance stable dans les deux secteurs, indiquant une expansion continue mais modérée.



Tableau 5. Niveau et évolution de l'emploi en heures travaillées des secteurs C20 et C21

		Emploi total (en milliers d'heures et en %)						
		Nace	2018	2019	2022	2023	TCAM (18-22)	TCAM (19-23)
BE	C20		70.220	70.141	72.814	72.650	0,9	0,9
	C21		43.941	44.510	49.059	50.588	2,8	3,3
DE	C20		546.046	530.259	544.563	-	-0,1	-
	C21		193.464	212.083	203.958	-	1,3	-
FR	C20		175.862	180.503	187.510	-	1,6	-
	C21		63.466	67.741	66.749	-	1,3	-
NL	C20		75.536	76.930	76.356	79.425	0,3	0,8
	C21		27.953	29.651	36.405	38.772	6,8	6,9

Où : TCAM = taux de croissance annuel moyen.

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

### 2.1.3. Productivité horaire du travail

Alors que la productivité dans le **secteur C20** affiche une évolution en dents de scie chez nos principaux voisins, celle de la Belgique s'inscrit graduellement à la baisse, passant d'un niveau de 123 euros par heure en 2018 à 81 euros par heure en 2023. En matière de dynamique, tous les pays enregistrent des taux de croissance annuels moyens négatifs sur les périodes considérées. Cette tendance témoigne d'un certain déclin historique de l'industrie chimique européenne<sup>10</sup>. Dans le cas du C20 belge, la tendance baissière de la productivité s'explique par un recul prononcé de la valeur ajoutée sur les périodes 2018-2022 (-6,9 %) et 2019-2023 (-8,1 %) face à des heures travaillées en augmentation (+0,9 %) sur les deux périodes.

En revanche, l'**industrie pharmaceutique** belge, dont les niveaux de productivité sont traditionnellement élevés, inscrit des performances supérieures à celles des pays voisins sur les périodes 2018-2022 (9,2 %) et 2019-2023 (4,9 %). L'ensemble des pays voisins présente des taux de croissance annuels moyens positifs. Ces performances du C21 belge résultent d'une progression remarquable de sa valeur ajoutée (+12,2 % et +8,3 %) sur les périodes considérées, face à un rehaussement modéré des heures travaillées (+2,8 et +3,3 %).

Tableau 6. Niveau et évolution de la productivité des secteurs C20 et C21

		Productivité (en euros) et en %						
		Nace	2018	2019	2022	2023	TCAM (18-22)	TCAM (19-23)
BE	C20		123	117	89	81	-7,7	-8,9
	C21		201	237	285	287	9,2	4,9
DE	C20		85	87	72	-	-4,1	-
	C21		126	125	147	-	4,0	-
FR	C20		120	123	115	-	-1,1	-
	C21		223	223	248	-	2,7	-
NL	C20		145	128	134	107	-2,0	-4,3
	C21		178	195	237	213	7,4	2,2

Où : TCAM = taux de croissance annuel moyen.

Source : Eurostat, calculs et représentation Service Compétitivité.

La santé de l'industrie pharmaceutique belge peut encore être renforcée par la présence d'un secteur technologique fort, lequel améliorera les performances en matière d'innovation dans un large éventail de domaines adjacents, tels que l'industrie pharmaceutique, l'énergie, les matériaux

<sup>10</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2024-000163\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2024-000163_FR.html).

et la défense. Ainsi, l'intégration verticale de l'intelligence artificielle (IA) dans l'industrie européenne sera un facteur essentiel pour accroître la productivité. En effet, bien que les estimations quantitatives des retombées de l'IA sur la productivité globale soient encore incertaines, des signes indiquent déjà que l'IA va révolutionner plusieurs industries dans lesquelles l'Europe est spécialisée et qu'elle sera cruciale pour la capacité des entreprises européennes à rester leaders dans leur secteur. Il est clair que l'IA transformera radicalement le secteur pharmaceutique avec ce que l'on appelle les « produits combinés » – des produits thérapeutiques et diagnostiques combinant des médicaments, des dispositifs et des composants biologiques. Ces produits combinés intègrent des systèmes d'administration de médicaments avec des algorithmes d'IA et traitent les données de retour d'information en temps réel. Les gains tirés des cas d'utilisation de l'IA dans les industries pharmaceutiques et des dispositifs médicaux sont estimés entre 60 et 110 milliards de dollars par an<sup>11</sup>.

## 2.2. Coût salarial unitaire

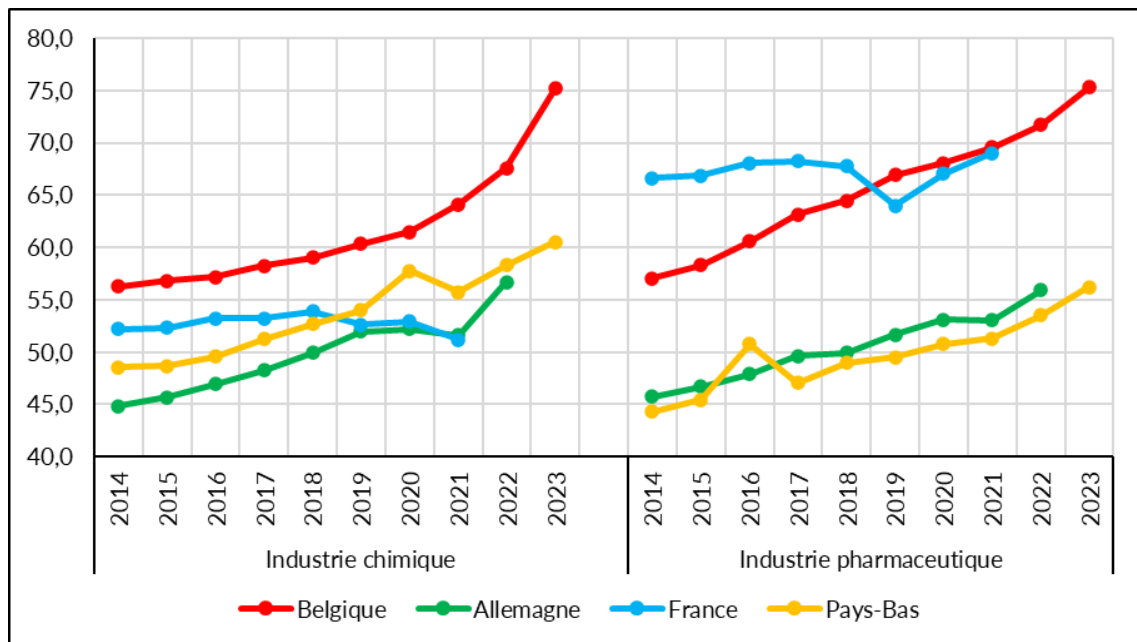
Le coût salarial unitaire (CSU) est le ratio entre le coût de la main-d'œuvre et la productivité horaire de la main-d'œuvre. Il représente une mesure globale de la compétitivité (internationale) des prix.

### 2.2.1. Coût salarial

Pour le **secteur C20**, la Belgique présente le coût salarial horaire le plus élevé des pays retenus. L'écart entre la Belgique et les autres pays (à l'exception de l'Allemagne) s'est accru à partir de 2021 à la suite d'une accélération de la croissance du coût salarial belge. Comme en Belgique, le coût des secteurs C20 en Allemagne et aux Pays-Bas s'est inscrit à la hausse sur une longue période alors qu'il s'oriente légèrement à la baisse en France.

En ce qui concerne le **secteur C21**, tous les pays évoluent à la hausse sur une longue période mais les Pays-Bas et l'Allemagne affichent les coûts les plus faibles. Le coût salarial belge rattrape et dépasse le coût français à partir de 2019.

Graphique 12. Évolution des coûts salariaux des secteurs C20 et C21, en niveau  
En euros par heure travaillée.



Source : Eurostat, calculs et représentation Service Compétitivité.

<sup>11</sup> [The future of European competitiveness](#) - Part A : A competitiveness strategy for Europe, September 2024, page 21.

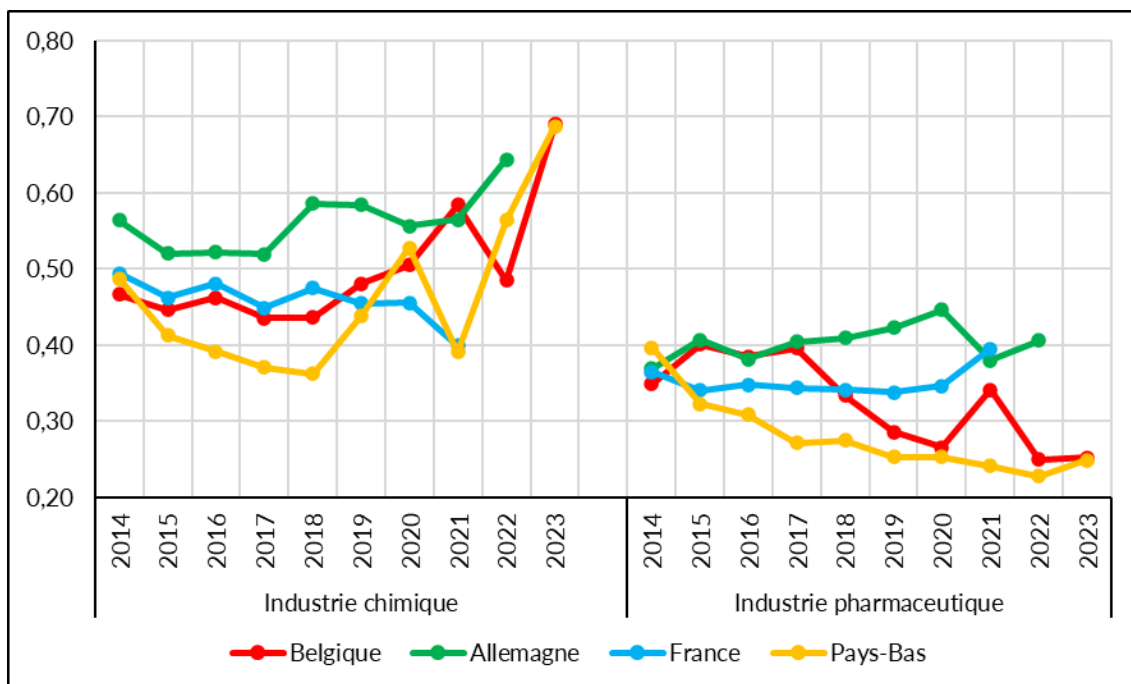
## 2.2.2. Coût salarial unitaire

### Niveau du coût salarial unitaire

Dans l'**industrie chimique**, entre 2014 et 2021, l'Allemagne (avec 0,55 euro par unité produite) affiche le **niveau moyen** de CSU le plus élevé, suivie par la Belgique (0,48), la France (0,46) et enfin les Pays-Bas (0,42). Plus récemment, les niveaux en Belgique et aux Pays-Bas continuent leur progression, s'établissant à 0,69 en 2023. Le niveau du CSU de l'Allemagne s'élève à 0,64 en 2022 (dernière année disponible) tandis que celui de la France s'établit à 0,40 en 2021 (dernière année disponible).

Graphique 13. Comparaison des CSU des secteurs C20 et C21, en niveau

En euros par unité produite.



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

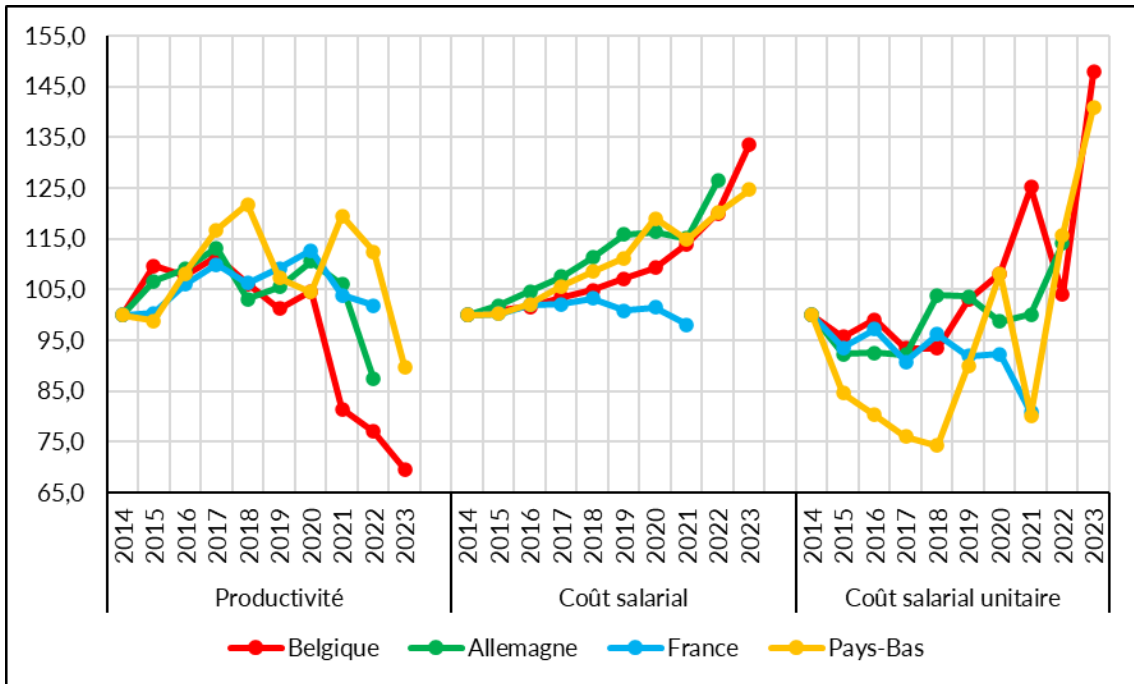
À propos de l'**industrie pharmaceutique**, entre 2014 et 2021, l'Allemagne (avec 0,40 euro par unité produite) présente le niveau moyen de CSU le plus élevé, suivie par la France (0,35), la Belgique (0,34) et enfin des Pays-Bas (0,29). Plus récemment, la Belgique et les Pays-Bas enregistrent un niveau inférieur (0,25 en 2023) à celui de l'Allemagne (0,41 en 2022) et de la France (0,40 en 2021).

### Évolution du coût salarial unitaire (en indice)

Sur moyenne période, l'**industrie chimique** belge mais aussi celle de l'Allemagne et des Pays-Bas se distinguent par des CSU évoluant à la hausse, à la différence du CSU de la France dont la tendance s'inscrit à la baisse. Entre 2019 et 2023, le CSU belge s'est accru en moyenne de 9,5 % par an, contre +11,9 % pour les Pays-Bas et +2,4 % pour l'Allemagne entre 2018-2022. En revanche, la croissance moyenne de la France a été baissière avec un TCAM de -2,9 % par an entre 2017 et 2021 (2021 : dernière année disponible).

Les CSU des industries chimiques belge, allemand et néerlandais présentent une tendance haussière à la suite d'un recul des productivités respectives en présence d'une progression des coûts salariaux. Par contre, l'orientation baissière du CSU en France s'explique par un recul moins rapide de la productivité par rapport au recul du coût salarial.

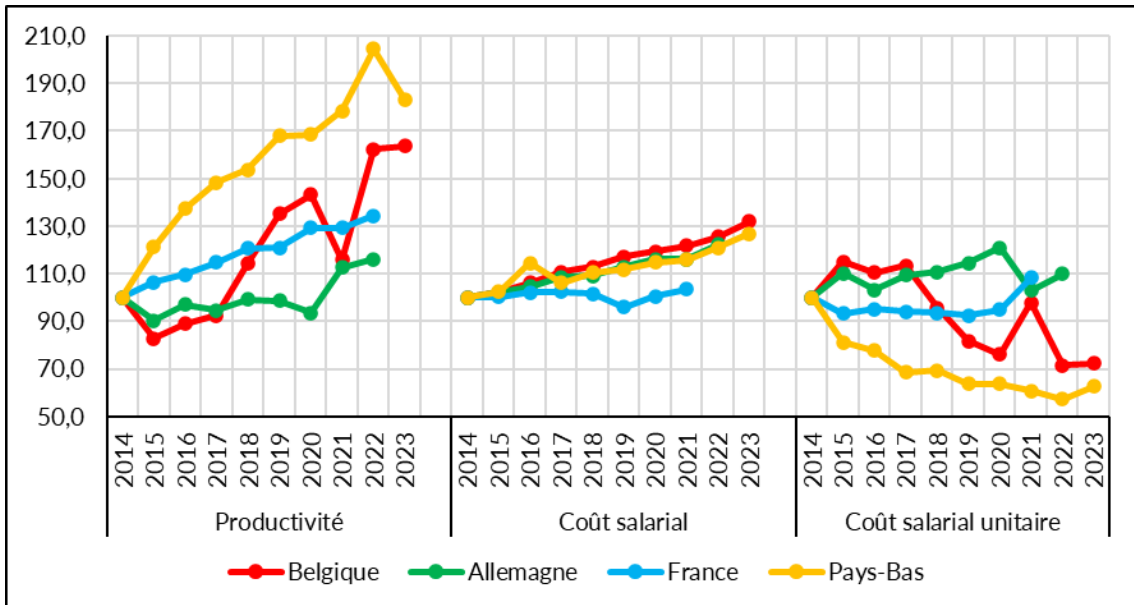
Graphique 14. Productivité, coût salarial et CSU du secteur C20, 2014 =100



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Dans l'industrie pharmaceutique, tous les pays, à l'exception de la France (+3,5 % par an entre 2017 et 2021), présentent des évolutions des CSU à moyenne période orientées à la baisse. Entre 2019 et 2023, le recul moyen du CSU belge (-3,0 % par an) a été plus prononcé que celui des Pays-Bas (-0,4 % par an) et de l'Allemagne (-0,2 % par an entre 2018 et 2022).

Graphique 15. Productivité, coût salarial et CSU du secteur C21, 2014 =100



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Sur une longue période, les CSU belges et néerlandais dans l'industrie pharmaceutique évoluent à la baisse en raison d'une progression plus rapide de la productivité que des coûts salariaux. Par contre, les CSU allemand et français affichent une tendance haussière à la suite d'une hausse moins rapide de la productivité par rapport aux coûts salariaux.

Sur les périodes récentes, le profil d'évolution des CSU a globalement été haussier. En 2023, le CSU belge a quasi stagné alors que celui des Pays-Bas s'est inscrit à la hausse. En 2022, le CSU allemand est reparti à la hausse après s'être temporairement replié en 2021. Le CSU français pour sa part, s'est accru en 2020 et en 2021.

## 2.3. Capital humain

### 2.3.1. Emploi

En Belgique, les effectifs dans le secteur C20 ont augmenté aussi bien à court qu'à moyen terme, affichant un taux de croissance annuel moyen de +1,14 % sur les périodes 2018-2022 et 2019-2023. La France a aussi enregistré une évolution haussière de l'emploi pour les secteurs C20 et C21. Un profil d'évolution ponctuée de hausse et de baisse a été observé pour les deux secteurs en Allemagne. Aux Pays-Bas, le C20 s'est caractérisé par une évolution en dents de scie tandis que le C21, après une phase de stagnation (en 2018 et en 2019) a enregistré une progression de ses effectifs. En ce qui concerne leur importance, le C20 belge représente 9,0 % de l'emploi de l'industrie manufacturière contre 6,1 % pour le C21. Ces parts excèdent celles relevées en Allemagne (4,9 % et 1,9 % en 2022), en France (4,5 % et 1,7 % en 2022) et aux Pays-Bas (6,3 % et 2,6 % en 2023).

La création d'emploi a été plus vive dans le C21 en Belgique (+3,3 % sur 2019-2023) que dans le C20 (+1,1 % par an) et que dans l'industrie manufacturière (+0,09 % par an).

Tableau 7. Niveau et évolution de l'emploi intérieur des secteurs C20 et C21

		Emploi total intérieur - effectifs (milliers de personnes) et en %							
		Nace	2018	2019	2022	2023	TCAM (18-22)	TCAM (19-23)	Part dans l'emploi total de C en 2023 *
BE	C20		43,2	43,3	45,2	45,3	1,14	1,14	9,0
	C21		26,9	27,3	30,1	31,1	2,85	3,31	6,1
DE	C20		359,0	352,0	370,0	-	0,76	-	4,9
	C21		133,0	147,0	145,0	-	2,18	-	1,9
FR	C20		116,8	118,5	124,6	-	1,63	-	4,5
	C21		44,4	47,1	47,9	-	1,92	-	1,7
NL	C20		45,0	47,0	46,0	48,0	0,55	0,53	6,3
	C21		15,0	15,0	18,0	20,0	4,66	7,46	2,6

\* : Année 2022 pour DE et FR ; TCAM = taux de croissance annuel moyen.

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

### 2.3.2. Formation

Selon les données de Statbel, les travailleurs peu qualifiés sont minoritaires dans les secteurs de la chimie en 2023. À peine 6,8 % de la main-d'œuvre totale dans les secteurs C20-22 est peu qualifiée, tandis que 38,1 % des employés sont moyennement qualifiés et 55,1 % sont hautement qualifiés. Pour le niveau de qualification le plus élevé, le secteur C21 (70,9 %) affiche la proportion la plus importante, suivi du secteur C20 (50,4 %) et du secteur C22 (36,5 %). En revanche, dans le secteur C22, la proportion prépondérante revient aux employés moyennement qualifiés (50,1 %).

La comparaison avec les profils dans l'industrie manufacturière (C) montre, de manière générale, peu de différence. En effet, l'industrie manufacturière est principalement caractérisée par des qualifications de niveau moyen (47,7 %) et élevé (38,6 %). Les 13,7 % restants sont occupés par des personnes ayant un faible niveau de qualification et constituent donc une minorité des personnes employées. En ce sens, les tendances dans les secteurs de la chimie ne s'écartent donc pas de celles observées dans l'ensemble de l'industrie manufacturière.

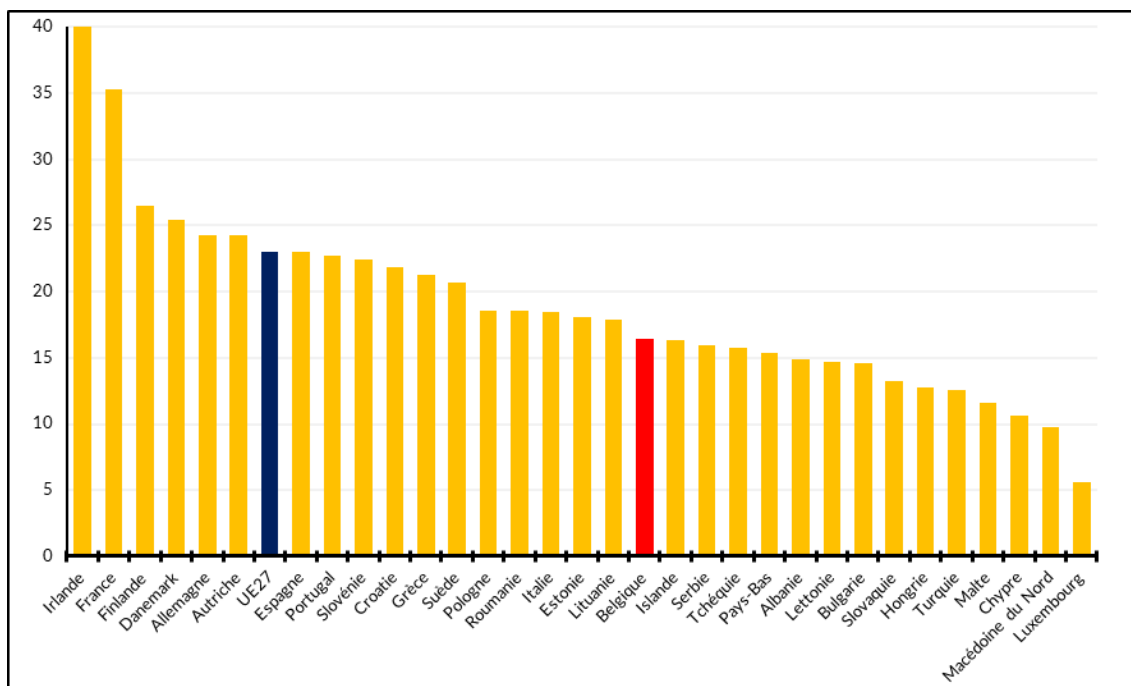
Les données d'Eurostat (2022) montrent que la Belgique est moins performante en termes de diplômés dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques

(STEM), se classant 18<sup>e</sup> sur un groupe de 32 pays européens. Elle est largement devancée par la France (2<sup>e</sup>) et l'Allemagne (5<sup>e</sup>). Les leaders absolus sont l'Irlande, la France et la Finlande, qui a retrouvé sa troisième place après avoir été détrônée par le Danemark en 2021. Les Pays-Bas, avec un nombre de diplômés inférieur à celui de la Belgique, se classent 22<sup>e</sup> et, comme la Belgique, se situent en dessous de la moyenne de l'UE27.

Entre 2020 et 2022, la Belgique a vu une augmentation de 0,7 diplômé pour 1.000 habitants âgés de 20 à 29 ans, bien que le nombre de diplômés soit resté stable entre 2021 et 2022.

Graphique 16. Diplômés de l'enseignement supérieur en sciences, mathématiques, informatique, ingénierie, transformation industrielle, fabrication - pour 1.000 habitants âgés entre 20 et 29 ans, 2022

En nombre.



Source : Eurostat ; représentation Service Compétitivité.

En ce qui concerne le nombre de diplômés en TIC, la Belgique fait nettement moins bien que la moyenne de l'UE et n'a enregistré qu'une faible croissance dans ce domaine ces dernières années.

## 2.4. Capital (investissement, R&D, stock de capital, brevets)

### 2.4.1. Investissement

#### Industrie chimique

En Belgique, en France et aux Pays-Bas, les taux d'investissement<sup>12</sup> des **secteurs C20** sont plus élevés que ceux observés dans les industries manufacturières respectives. Le taux d'investissement belge progresse de 13,2 points de pourcent entre 2022 et 2023 à 49,8 %. Ce taux (ainsi que celui de 2022 (36,6 %)) excède celui de la France et des Pays-Bas (en 2022).

<sup>12</sup> Le taux d'investissement est défini comme le rapport entre les dépenses d'investissements du secteur (FBCF) et la valeur ajoutée brute dudit secteur.

Tableau 8. Taux d'investissement (TI) et évolution de la formation brute de capital fixe du secteur C20 et de l'industrie manufacturière (C)

En %.

	C20				C (hors C20)				C20
	TI en 2023*	2023/2014 (TCAM)**	2022/2021	2023/2022	TI en 2023*	2023/2014 (TCAM)*	2022/2021	2023/2022	Part relative de C20 dans le total de C en 2023*
BE	49,8	4,9	-0,2	22,7	27,5	5,5	11,7	3,9	18,2
DE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FR	29,8	-3,0	4,3	-	29,1	4,0	8,7		5,8
NL	18,9	2,2	26,6	-	16,1	4,6	13,9		12,5

\* Année 2022 pour FR et NL ; \*\* 2013-2022 pour FR et NL ; TCAM = taux de croissance annuel moyen.  
Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Sur une longue période (2014-2023), les investissements ont progressé à un rythme plus soutenu en Belgique qu'en France et aux Pays-Bas, mais moins vite que la croissance de son industrie manufacturière hors C20.

Pendant la crise du Covid-19, le secteur C20 belge s'est montré particulièrement résilient sur le plan des investissements (+7,5 % sur un an). Ce dynamisme s'est ensuite légèrement affaibli en 2021 (+4,5 %), avant de se contracter en 2022 (-0,2 %). Les investissements belges ont par la suite repris de la vigueur en 2023 (+22,7 %).

### Industrie pharmaceutique

Dans le **secteur pharmaceutique**, le taux d'investissement belge est le plus élevé des pays étudiés. En 2023, il représente 32,3 % de la valeur ajoutée du secteur C21, contre 27,4 % pour la France (en 2022) et 9,5 % pour les Pays-Bas (en 2022). À la différence de la France et des Pays-Bas, la Belgique présente un taux d'investissement qui excède celui de l'industrie manufacturière.

Tableau 9. Taux d'investissement (TI) et évolution de la formation brute de capital fixe du secteur C21 et de l'industrie manufacturière (C)

En %.

	C21				C (hors C21)				C21
	TI en 2023*	2023/2014 (TCAM)*	2022/2021	2023/2022	TI en 2023*	2023/2014 (TCAM)*	2022/2021	2023/2022	Part relative de C21 dans le total de C en 2023*
BE	32,3	6,7	5,2	-3,9	29,1	4,8	11	10,6	29,2
DE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FR	27,4	0,7	3,6	-	29,3	3,7	8,8	-	6,8
NL	9,5	11,6	-0,1	-	17,1	4,3	16,9	-	5,3

\* Année 2022 pour FR et NL ; \*\* 2013-2022 pour FR et NL ; TCAM = taux de croissance annuel moyen.  
Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Sur une longue période (2014-2023)<sup>13</sup>, la croissance annuelle moyenne de la France (+0,7 %) a été faible, tandis que celle des Pays-Bas (+11,6 %) et de la Belgique (+6,7 %) ont été plus dynamiques, enregistrant par ailleurs des performances supérieures aux industries manufacturières respectives.

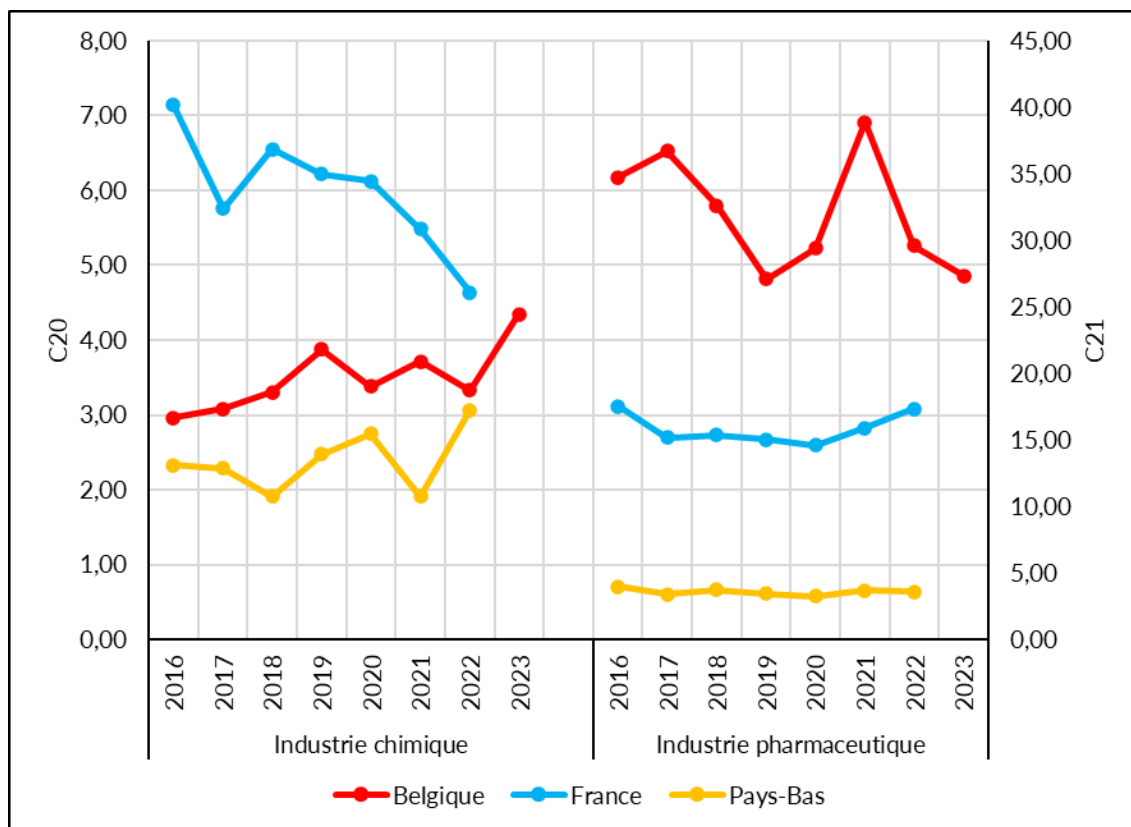
## 2.4.2. R&D

Selon les chiffres des comptes nationaux, globalement, la France dépense le plus en R&D, en euros courants, sur la période étudiée. Elle est suivie par la Belgique<sup>14</sup> et les Pays-Bas. Cependant, le classement basé sur l'intensité en R&D rapportée à la valeur ajoutée apparaît plus favorable dans le secteur C20 pour la France et dans le secteur C21 pour la Belgique.

Aussi, dans le **secteur C20**, entre 2014 et 2022, la France affiche une intensité en R&D plus élevée (6,2 % en moyenne) que la Belgique (3,5 %) et les Pays-Bas (2,3 %). Dans le **secteur C21**, la France dépense en terme absolu plus que la Belgique et les Pays-Bas mais en intensité en R&D, la Belgique (38 % en moyenne entre 2014 et 2022) suclasse à la fois, la France (16 %) et les Pays-Bas (3,5 %).

Graphique 17. Évolution de l'intensité en R&D des secteurs C20 et C21

En % de la valeur ajoutée du secteur.



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

## 2.4.3. Stock de capital : actifs corporels et incorporels

Le **secteur pharmaceutique** belge se caractérise par une part plus importante des actifs incorporels (67,4 % en 2023) que d'actifs corporels (32,6 %). Les dépenses en R&D constituent la majeure partie des actifs totaux (66,2 % du total en 2023).

Entre 2014 et 2023, les actifs incorporels (+3,5 %) apparaissent en moyenne annuelle plus dynamiques que les actifs corporels (+3,1 %). Sur une période récente (2022-2023),

<sup>13</sup> Période de 2013 à 2022 pour la France et les Pays-Bas.

<sup>14</sup> Les chiffres pour l'Allemagne étaient indisponibles.



l'accroissement des actifs incorporels (+3,0 %) a cependant été moins soutenu que celui des actifs corporels (+4,5 %).

Tableau 10. Actifs corporels et incorporels du secteur C21 (stock net de capital), Belgique

	Parts relatives (en %)			Taux de croissance annuel moyen	Taux de croissance annuel	Taux de croissance annuel
	2014	2018	2023	2014-2023	2021-2022	2022-2023
Actifs totaux	100	100	100	3,3	4,3	3,5
Actifs corporels	33,4	31,2	32,6	3,1	4,6	4,5
Dont :						
<i>Tous bâtiments et ouvrages de génie civil (brut)</i>	12,4	13,5	15,5	5,9	7,2	6,7
<i>Machines et équipements et systèmes d'armes</i>	20,9	17,7	17,0	1,0	2,4	2,2
Actifs incorporels	66,6	68,8	67,4	3,5	4,1	3,0
Dont :						
<i>Recherche et développement</i>	65,4	67,8	66,2	3,5	4,0	2,9
<i>Logiciels et bases de données</i>	1,2	1,0	1,2	3,6	10,0	7,4

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

#### 2.4.4. Brevets

En 2023, la Belgique a déposé 2.547 demandes de brevets tous secteurs confondus auprès de l'Office européen des brevets (OEB), marquant une légère baisse de 2,2 % par rapport à 2022 (2.603 demandes) et une hausse de 2,5 % sur deux ans par rapport à 2021 (2.485 demandes).

Parmi les pays européens, l'Allemagne compte le plus grand nombre de demandes (15.004), tandis que, hors Europe, ce sont les États-Unis qui enregistrent le plus de demandes (24.967).

Le ratio demandes de brevets par million d'habitant place la Belgique au 9<sup>e</sup> rang mondial avec 220,4 brevets, loin derrière la Suisse qui domine le classement (1.085,3), la Suède (495,1) et le Danemark (444,5). Les trois entreprises belges ayant comptabilisé le plus grand nombre de demandes de brevets sont :

- IMEC VZW (centre de recherche en micro- et nanotechnologie) avec 187 demandes,
- SOLVAY SA (groupe du secteur de la chimie) avec 145 demandes,
- UMICORE NV (entreprise de production et recyclage de métaux non ferreux) avec 100 demandes.

En revanche, le nombre de brevets délivrés à la Belgique par l'OEB s'est accru en 2023, atteignant 1.183 brevets, ce qui équivaut à un nombre légèrement inférieur à la moyenne quinquennale (1.205 brevets). Le secteur de la chimie a joué un rôle important, représentant 25,9 % des brevets délivrés, soit une hausse de 2,3 points de pourcentage par rapport à 2022. Les secteurs les plus prolifiques en brevets délivrés en 2023 sont la pharmacie, les matériaux et la métallurgie, ainsi que les biotechnologies.

Le nombre de nouveaux brevets liés au secteur chimique a été en moyenne plus faible après la crise du coronavirus (320 entre 2020 et 2023) qu'entre 2013 et 2019 (377). La tendance haussière des brevets octroyés dans la chimie considérée dans son ensemble a été interrompue de 2020 à 2022. Alors que le nombre de brevets octroyés pour l'ensemble des technologies chimiques avait régulièrement augmenté sur la période 2015 à 2019, il a diminué en 2020 (-9 %), 2021 (-21 %) et 2022 (-35 %). Comme l'illustre le tableau 11, la structure des octrois des brevets pour des technologies chimiques a changé au cours de la dernière décennie. Prépondérante en 2014, la chimie fine organique (22 % du total des brevets chimiques) ne représentait plus que 9 % du total en 2023. À l'inverse, les matériaux et la métallurgie ne pesaient que 4 % du total en 2014 pour

16 % en 2023. L'importance d'Umicore dans les principales entreprises demandeuses de brevets traduit en partie cette dynamique. La pharmacie est devenue la première technologie en termes de brevets octroyés, passant de 14 % du total en 2014 à 17 % en 2023, tandis que les biotechnologies ont reculé, revenant de 17 % du total des brevets chimiques en 2014 à 14 % en 2023.

Tableau 11. Brevets européens octroyés par champ de technologie, Belgique

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Chimie fine organique	58	79	85	74	80	76	67	51	24	27
Biotechnologie	45	55	73	85	75	76	64	50	31	43
Pharmacie	36	44	53	60	63	69	65	44	38	52
Chimie macromoléculaire, polymères	30	34	42	44	30	31	27	21	13	20
Chimie alimentaire	10	10	14	12	26	20	18	13	8	8
Chimie des matériaux de base	23	11	24	24	33	32	41	36	20	37
Matériaux, métallurgie	10	15	13	37	40	66	49	42	30	48
Technologie de surface, revêtement	19	13	14	32	32	29	25	23	15	24
Technologie micro-structurale et nanotechnologie	2	0	1	3	11	3	0	3	1	2
Génie chimique	15	24	25	24	38	42	39	35	18	33
Technologie environnementale	10	20	16	22	27	22	27	15	19	12
<b>Chimie totale</b>	<b>258</b>	<b>305</b>	<b>360</b>	<b>417</b>	<b>455</b>	<b>466</b>	<b>422</b>	<b>333</b>	<b>217</b>	<b>306</b>

Source : Office européen des brevets.

## 2.5. Énergie

La Belgique, en particulier au niveau de son industrie manufacturière, est l'un des pays d'Europe les plus intensifs en énergie. Par ailleurs, le secteur chimique fait partie des *Energy-Intensive Industries* (EII), un des 14 écosystèmes industriels européens<sup>15</sup>. Il fait ainsi partie des secteurs les plus concernés par la transition climatique, les plus menacés par les risques géopolitiques et les plus impactés par la hausse des prix énergétiques. Le Rapport Draghi<sup>16</sup> désigne clairement les EII comme un des enjeux principaux de l'avenir de la compétitivité européenne.

### 2.5.1. Intensité énergétique

En 2022, l'intensité énergétique du secteur C20-21 en Belgique (2,2 MWh pour 1.000 euros de valeur ajoutée) était plus élevée que l'intensité énergétique de l'ensemble de l'économie (0,8 MWh pour 1.000 euros de valeur ajoutée). En 2021 (dernière année disponible), l'intensité énergétique de l'industrie était de 2,4 MWh pour 1.000 euros de valeur ajoutée.

Notre pays a un désavantage compétitif en matière d'intensité par rapport à l'Allemagne et à la France, dont le niveau d'intensité énergétique dans le secteur C20-21 demeure inférieur au nôtre depuis la fin des années 90. En 2022, l'intensité énergétique de ces deux pays s'élevait respectivement à 2,0 et 1,6 MWh pour 1.000 euros de valeur ajoutée. En revanche, aux Pays-Bas, l'intensité énergétique, extrêmement élevée, s'est considérablement réduite à 4,0 MWh pour 1.000 euros de valeur ajoutée en 2022 (contre encore 7 MWh pour 1.000 euros de valeur ajoutée en 2013). La situation néerlandaise s'explique par l'intensité forte en produits pétroliers et autres

<sup>15</sup> <https://monitor-industrial-ecosystems.ec.europa.eu/>.

<sup>16</sup> [https://commission.europa.eu/topics/strengthening-european-competitiveness/eu-competitiveness-looking-ahead\\_en#paragraph\\_47059](https://commission.europa.eu/topics/strengthening-european-competitiveness/eu-competitiveness-looking-ahead_en#paragraph_47059).

sources d'énergie fossiles. Au niveau de l'électricité, l'intensité énergétique néerlandaise dans le C20-21 apparaît semblable à celle de la Belgique ou de l'Allemagne.

En 2021, en raison de la reprise économique post-coronavirus, l'intensité énergétique s'était envolée en Belgique dans le secteur C20-21 (+17,7 %), à l'inverse de l'évolution constatée dans les pays voisins. Les gains d'efficacité enregistrés par la suite (-19,1 % entre 2021 et 2022) n'ont toutefois pas permis de récupérer le retard accumulé. Entre 2019 (pré-coronavirus) et 2022, les gains d'efficacité dans le secteur C20-21 ont été plus contenus en Belgique (-11 %) qu'en France (-17,7 %) et qu'aux Pays-Bas (-23,2 %). L'intensité énergétique allemande ne s'est quant à elle contractée que de 5,6 % sur la même période.

## 2.5.2. Coûts énergétiques

Les coûts énergétiques unitaires (CEU) sont une bonne mesure de la compétitivité énergétique, puisqu'ils combinent les dimensions prix et intensité. Depuis 2011, les CEU étaient sur une pente décroissante dans les trois secteurs et dans les quatre pays de référence. De manière générale, le secteur C20 a des CEU plus élevés que le secteur C22, lequel surclasse le secteur C21. Tant la Belgique que ses voisins ont des CEU très faibles dans le C21, où notre pays se montre cependant plus compétitif. Le secteur C20 fait partie des secteurs qui affichent les CEU les plus élevés de l'industrie manufacturière ou du groupement des industries intensives en énergie (EII).

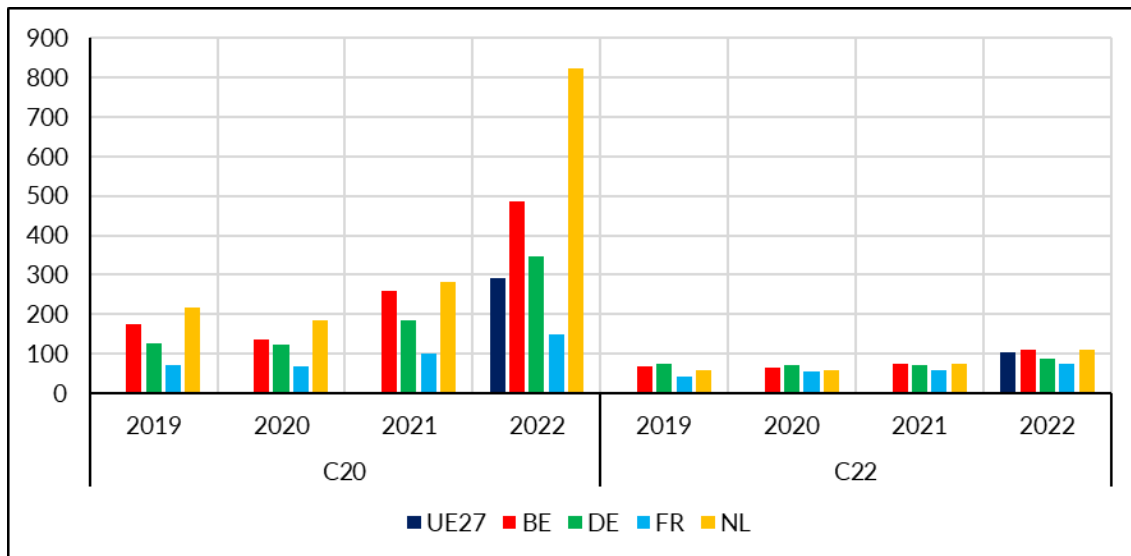
Toutefois, avec la reprise économique post-coronavirus puis le déclenchement de la guerre en Ukraine, les CEU ont fortement augmenté en Belgique dans le secteur C20, progressant de près de 90,3 % entre 2020 et 2021, puis de 87,9 % entre 2021 et 2022. Aux Pays-Bas, si la remontée des CEU dans le C20 avait été contenue en 2021 (+41,3 %), une augmentation extrême a été constatée en 2022 (+204,3 %), dictée par une forte croissance des achats de produits énergétiques (+117,2 %) combinée à un recul de la valeur ajoutée (-26 %). Notre pays était ainsi de nouveau plus compétitif que les Pays-Bas dans l'industrie chimique, mais restait désavantagé par rapport à l'Allemagne, et surtout par rapport à la France, dont les CEU sont historiquement très bas grâce à de très faibles achats de produits énergétiques. L'envolée des prix du gaz naturel n'est pas étrangère à l'explosion des coûts énergétiques en 2022, puisqu'elle a par exemple compté pour 69 % de l'augmentation totale des coûts énergétiques mondiaux de BASF<sup>17</sup>. Ce redressement des coûts était par ailleurs situé presque en totalité en Europe.

Dans le secteur C22, la situation a été moins dynamique au cours des dernières années, bien que la Belgique (+13 %) et les Pays-Bas (+28,4 %) aient enregistré en 2021 une hausse de leurs CEU avant de les voir exploser en 2022 : +47,3 % en Belgique et +46,9 % aux Pays-Bas. Les CEU allemands et français ont également fortement crû entre 2021 et 2022. Le désavantage compétitif belge est donc marqué par rapport aux deux grands voisins, tandis qu'il reste proche de celui des Pays-Bas vis-à-vis de ces mêmes pays.

---

<sup>17</sup> <https://www.basf.com/be/fr/media/news-releases-basf-belgium/basf-fait-preuve-de-resilience-dans-un-environnement-de-marche-difficile-et-prend-des-mesures>.

Graphique 18. Coûts énergétiques unitaires dans les secteurs C20 et C22  
En euros d'achat de produits énergétiques pour 1.000 euros de valeur ajoutée.



Source : Eurostat [sbs\_owv\_act] et [sbs\_na\_ind\_r2] ; calculs et représentation Service Compétitivité.

### 2.5.3. Prix énergétiques

Eurostat fournit les prix énergétiques pour les consommateurs non résidentiels de gaz naturel et d'électricité. En 2022, une entreprise du secteur C20-21 a consommé en moyenne 178.942 gigajoules de gaz naturel et 51.430 MWh d'électricité. Une entreprise du C22 a quant à elle consommé en moyenne 117.775 gigajoules de gaz naturel et 6.258 MWh d'électricité. Nous considérons dans l'analyse les tranches correspondantes de consommation I4 pour le gaz naturel (de 100.000 à 999.999 GJ) et IE pour l'électricité (de 20.000 MWh à 69.999 MWh).

La structure des prix énergétiques (énergie et approvisionnement, coûts de réseau et taxes hors TVA) peut influencer la compétitivité. En 2023, la composante énergie du prix du gaz naturel (tranche I4) représentait plus de 97 % du prix belge, soit bien plus que dans les pays voisins. Comme corollaire, le poids des coûts de réseau et des taxes y était donc plus important qu'en Belgique. En matière de prix de l'électricité (tranche IE), la composante énergie était plus importante en Belgique en 2023 qu'en Allemagne ou qu'en France, mais se situait en-dessous des Pays-Bas. Alors que l'écart avec la France était aggravé par le montant des taxes et des coûts de réseau, la Belgique voyait son retard résorbé avec l'Allemagne, au vu de l'importance de ses autres composantes. Ces chiffres doivent être interprétés avec précaution puisque certains pays appliquent certaines réductions et déductions sur la facture pour quelques profils de consommateurs, réduisant ou accentuant l'avantage ou le désavantage compétitif belge. Les études de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG)<sup>18</sup> et de la Federation of Belgian Industrial Energy Consumers (Febeliec)<sup>19</sup> sont ainsi significatives en la matière.

Il y existe, par ailleurs, un enjeu de coûts par rapport à la transition énergétique. Ainsi, Elia, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute tension en Belgique, a annoncé en 2023 une hausse de ses coûts de transport de l'électricité sur la période 2024-2027. Celle-ci s'élèverait à 77 % en moyenne par an, avec une hausse importante en 2025<sup>20</sup>. L'origine de cette augmentation est à chercher dans les besoins d'investissements en matière d'infrastructures énergétiques. Outre ce renchérissement prévu, les coûts liés à l'explosion du budget de construction de l'île énergétique Princesse Elisabeth en mer du Nord pourraient être répercutés

<sup>18</sup> <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f20240515>.

<sup>19</sup>

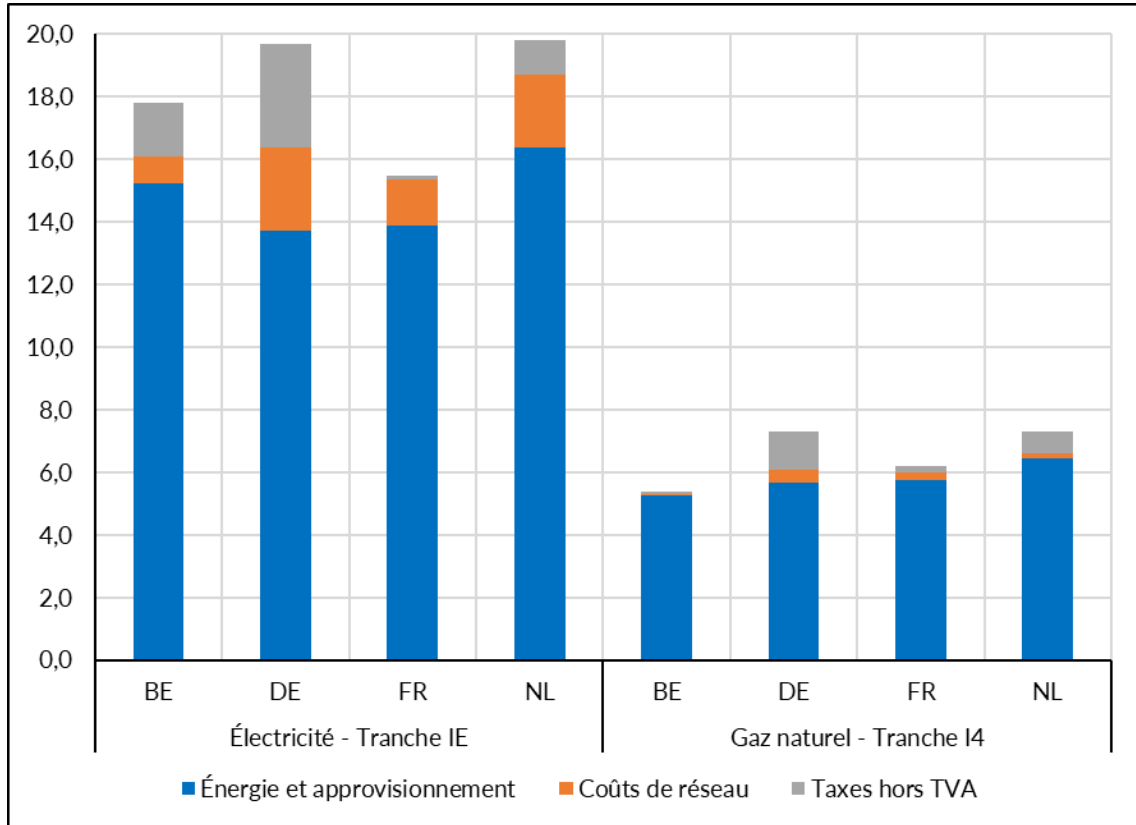
[https://www.febeliec.be/web/deloitte%20study%20electricity%20prices%20%20update%202024%20\\_27\\_03\\_2024\\_/1011306087/list1187970135/f1.html](https://www.febeliec.be/web/deloitte%20study%20electricity%20prices%20%20update%202024%20_27_03_2024_/1011306087/list1187970135/f1.html).

<sup>20</sup> [https://www.elia.be/fr/actualites/communiques-de-presse/2023/11/20231114\\_transmissiontariffs](https://www.elia.be/fr/actualites/communiques-de-presse/2023/11/20231114_transmissiontariffs).

sur les consommateurs belges. L'impact sur la compétitivité des entreprises, intensives en énergie ou pas, va donc être marqué au cours des années à venir.

Graphique 19. Composantes des prix non-résidentiels du gaz naturel et de l'électricité, 2023

En centimes par kWh.

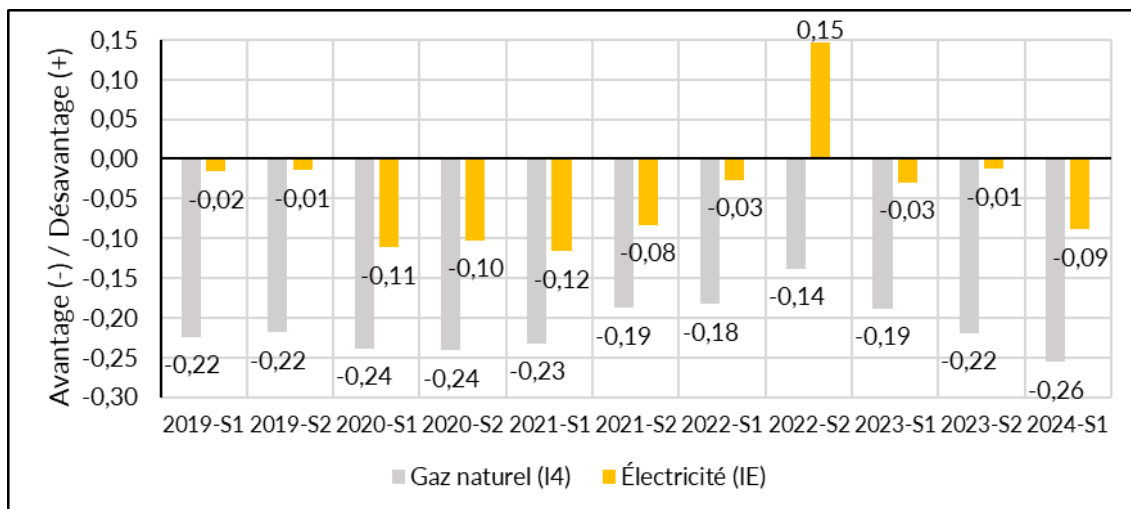


Source : Eurostat [nrg\_pc\_203] & [nrg\_pc\_205] ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Au premier semestre 2024, la Belgique disposait d'un avantage compétitif sur le gaz naturel dans la tranche I4 (comme dans les autres tranches de consommation) par rapport à l'ensemble de l'UE, à la zone euro et à ses trois voisins (Allemagne, France et Pays-Bas). L'avantage compétitif était même le plus important depuis 2019 par rapport aux pays voisins, équivalant à 25 % de moins que la moyenne des voisins.

En matière d'électricité, le constat est similaire puisque le premier semestre 2024 a vu la Belgique obtenir, pour la première fois, un avantage compétitif dans toutes les tranches de consommation par rapport à l'UE, la zone euro et les trois pays voisins. Dans la tranche IE, la Belgique disposait toutefois d'un avantage compétitif depuis 2019 hormis au deuxième semestre 2022. Au premier semestre 2024, la Belgique offrait ainsi un prix de l'électricité de 9 % inférieur à la moyenne des voisins.

Graphique 20. (Dés-)Avantage compétitif de la Belgique par rapport aux pays voisins sur les prix du gaz naturel et de l'électricité



Note : Calculs réalisés sur base des prix non-résidentiels du gaz naturel et de l'électricité, hors taxes et prélèvements récupérables.

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

## 2.6. Enjeux de durabilité

### 2.6.1. Durabilité compétitive

#### Intensité en émissions de gaz à effet de serre

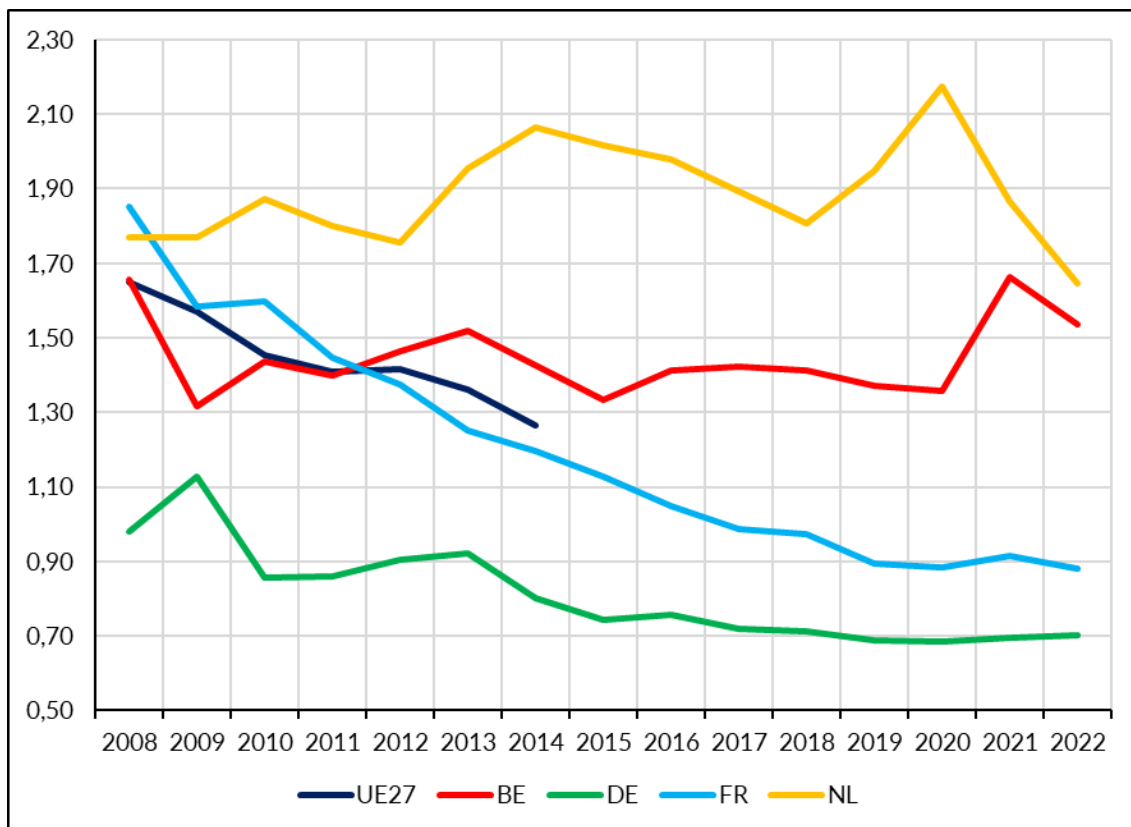
La question environnementale est aujourd'hui prégnante dans les décisions de politique économique. La Commission européenne considère ainsi la double transition numérique et verte comme la colonne vertébrale de son action économique, en parallèle du Green Deal et de ses plans subséquents (Net Zero Industry Act, Critical Raw Materials Act, réforme du marché de l'électricité, etc.). Les entreprises du secteur chimique et pharmaceutique ont ainsi signé la Déclaration d'Anvers pour un *European Industrial Deal*<sup>21</sup> en février 2024. Il s'agit d'un appel aux décideurs à ajouter un volet industriel au *European Green Deal* afin de réaliser les ambitions de la Commission en matière climatique tout en maintenant la compétitivité des entreprises. En septembre 2024, le Rapport Draghi<sup>22</sup> a souligné l'importance pour les secteurs intensifs en énergie de mener une décarbonation rapide afin de maintenir leur compétitivité.

Comme indiqué précédemment, le secteur C20 fait partie des secteurs intensifs en énergie. Il appartient également aux *Energy Intensive Industries*, un des écosystèmes industriels de la Commission européenne. À ce titre, le secteur chimique est fortement intensif en émissions de gaz à effet de serre (GES). En 2008, il représentait 11,3 % des émissions totales de GES de l'activité économique belge, contre 5,3 % dans l'ensemble de l'UE. En 2022, le secteur pesait encore 12,5 % des émissions de GES de l'activité économique belge. Ces fortes émissions se traduisent dans une intensité en GES particulièrement élevée. En 2022, le secteur C20 rejetait 1,54 tonne équivalent-CO<sub>2</sub> pour produire 1.000 euros de valeur ajoutée, ce qui témoigne d'une amélioration marginale par rapport à 2008, où l'intensité était de l'ordre de 1,66 tonne pour 1.000 euros de valeur ajoutée. Le secteur C20 belge est donc moins performant que celui de la France ou de l'Allemagne mais se situe dans une situation plus favorable par rapport à celui des Pays-Bas.

<sup>21</sup> <https://cms.antwerp-declaration.eu/uploads/declaration.pdf>.

<sup>22</sup> [https://commission.europa.eu/topics/strengthening-european-competitiveness/eu-competitiveness-looking-ahead\\_en#paragraph\\_47059](https://commission.europa.eu/topics/strengthening-european-competitiveness/eu-competitiveness-looking-ahead_en#paragraph_47059).

Graphique 21. Intensité en émissions de gaz à effet de serre du secteur C20  
En tonnes équivalents CO<sub>2</sub> pour 1.000 euros de valeur ajoutée brute (euros chaînés 2015=100).



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Les secteurs C21 et C22 belges sont bien moins intensifs en émissions de GES, respectivement 0,01 et 0,05 tonne équivalent CO<sub>2</sub> pour 1.000 euros de valeur ajoutée en 2022. Cette évolution traduit toutefois une amélioration notable par rapport à 2008 (respectivement 0,08 et 0,09 tonne équivalent CO<sub>2</sub> pour 1.000 euros de valeur ajoutée) et une situation compétitive par rapport aux pays voisins.

La décarbonation de l'industrie s'avère centrale pour atteindre la nécessaire neutralité carbone en 2050. Comme le souligne le Rapport Draghi, les citoyens et entreprises en Europe doivent en retirer des bénéfices directs, par exemple au travers de prix énergétiques bas ou au moins compétitifs. Les ambitions européennes, plus marquées qu'ailleurs dans le monde, vont encore alourdir les coûts énergétiques des secteurs intensifs en carbone à court terme. Le secteur C20, particulièrement intensif en énergie et en carbone, devrait faire face prochainement à un renchérissement des coûts d'émission via la mise en œuvre complète du système d'échange de quotas d'émission (mécanisme ETS). Il se situe ainsi au premier rang des priorités économiques belges en matière de décarbonation. Un retard à ce niveau peut avoir des conséquences concrètes pour nos territoires, comme l'a montré l'exemple récent de l'usine Yara Terte<sup>23</sup>.

Le Rapport Draghi préconise par ailleurs des investissements massifs, publics et privés, pour décarboner les secteurs les plus intensifs en énergie afin de participer à la lutte contre le changement climatique tout en renforçant leur compétitivité-coûts.

<sup>23</sup> <https://www.rtb.be/article/la-direction-de-yara-annonce-sa-volonte-de-licencier-115-collaborateurs-sur-son-site-de-tertre-11449707>.

## Dépenses de protection de l'environnement

En 2022, selon les données de Statbel<sup>24</sup>, les dépenses de protection de l'environnement ont chuté de 15,2 % sur un an dans l'industrie manufacturière et l'industrie extractive. Les secteurs C20-22 n'ont pas suivi cette dynamique. En 2022, les dépenses totales liées à la protection de l'environnement s'établissaient à 270,8 millions d'euros courants dans les trois secteurs, soit 28,7 % des dépenses totales de l'industrie (manufacturière et extractive), loin devant les autres branches d'activité industrielles. Cela représente par ailleurs une hausse de 32 % par rapport à 2021. L'affectation des dépenses montre que le secteur allouait 120,6 millions d'euros aux dépenses courantes, c'est-à-dire à des activités environnementales, 115,6 millions d'euros aux investissements intégrés, orientés vers les technologies de prévention de la pollution à la source, et, finalement, 34,6 millions d'euros aux investissements de fin de cycle, liés aux dispositifs de traitement de la pollution à la sortie.

### 2.6.2. Stratégie de l'industrie chimique en matière de durabilité

Le 14 octobre 2020, la Commission européenne a publié sa très attendue Chemicals Strategy for Sustainability (CSS)<sup>25</sup>.

La CSS peut être considérée comme l'une des plus importantes évolutions de la politique européenne en matière de produits chimiques depuis l'entrée en vigueur du règlement REACH en 2007. Elle vise à définir une vision à long terme pour un « environnement sans produits toxiques ». La stratégie s'inscrit pleinement dans le cadre du Green Deal et du plan d'action européen pour l'économie circulaire, des thèmes dans lesquels le SPF Economie est déjà fortement impliqué.

La stratégie comprend les cinq domaines de travail suivants. Au sein de chacun de ces domaines, la Commission propose une cinquantaine d'actions à mettre en œuvre dans les années à venir :

1. Innovation pour des produits chimiques sûrs et durables : ce volet repose principalement sur les principes de sécurité et de durabilité dès la conception, et de cycles de matériaux non toxiques. Mais il vise également à rendre plus écologique et à numériser la production de produits chimiques, tout en augmentant l'autonomie stratégique de l'UE. Le plan d'action fédéral pour une économie circulaire<sup>26</sup>, adopté en décembre 2021, prévoit explicitement l'élaboration d'une stratégie nationale de substitution. La substitution des substances extrêmement préoccupantes occupe également une place importante dans le Plan national pour la reprise et la résilience<sup>27</sup>.

Mise à jour :

- Les discussions sur les critères de « sécurité et durabilité dès la conception » et les « utilisations essentielles » se poursuivent au niveau de l'UE.
- En mars 2022, le Joint Research Centre (JRC) a publié un rapport technique<sup>28</sup> proposant un cadre pour la définition des critères SSbD (Safe and Sustainable by Design) et la manière dont ils peuvent être utilisés pour évaluer les produits chimiques et les matériaux. Depuis lors, le JRC a testé le cadre à l'aide de quelques études de cas pratiques<sup>29</sup> et a également élaboré une ligne directrice méthodologique<sup>30</sup>. La Commission européenne a approuvé le cadre en décembre 2022 par le biais d'une

<sup>24</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/environnement/economie/depenses-pour-la-protection-de-l'environnement>.

<sup>25</sup> [https://environment.ec.europa.eu/strategy/chemicals-strategy\\_en](https://environment.ec.europa.eu/strategy/chemicals-strategy_en).

<sup>26</sup> SPF Economie – SPF Santé publique (2021) <https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/Plan-d-action-federale-economie-circulaire-2021-2024.pdf>.

<sup>27</sup> <https://nextgenbelgium.be/index.php?p=actions/asset-count/count&id=81460>.

<sup>28</sup> Joint Research Centre (2022) : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/eb0a62f3-031b-11ed-acce-01aa75ed71a1/language-en>.

<sup>29</sup> Joint Research Centre (2023) : <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC131878>.

<sup>30</sup> Joint Research Centre (2024) : <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC138035>.



recommandation<sup>31</sup> dans laquelle elle encourage les États membres, l'industrie, les centres de recherche et les entreprises à appliquer le cadre dans leurs activités liées à l'innovation.

- En avril 2024, la Commission européenne a adopté une Communication<sup>32</sup> définissant les critères et les principes qui permettent de déterminer exactement ce qui pourrait constituer une utilisation essentielle des substances les plus nocives.
  - « Belgium Builds Back Circular » : projet fédéral dans le cadre du plan national pour la reprise et la résilience. L'appel à projet pour la substitution des substances extrêmement préoccupantes a permis de financer neuf projets qui se concentreront notamment sur le développement d'alternatives aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS).
  - Étude du SPF Economie et du SPF Santé publique « Prioritering en Socio-Economische Analyse van beleidsopties voor de substitutie van zeer zorgwekkende stoffen in het kader van een meer duurzame economie ». L'étude a été achevée et publiée en novembre 2023<sup>33</sup>. Elle vise à élaborer un plan national de substitution avec les différents partenaires institutionnels sur la base de données solides afin de maximiser l'impact de la manière la plus efficace possible.
2. Un cadre juridique plus solide pour répondre aux questions urgentes en matière d'environnement et de santé : REACH et CLP (*Classification, Labelling and Packaging of Chemicals*) restent les pierres angulaires du cadre législatif européen, mais la Commission souhaite mettre davantage l'accent sur les perturbateurs endocriniens, les effets des « cocktails chimiques » et l'impact sur l'environnement. En outre, REACH et CLP devraient avoir un impact plus important sur la protection des consommateurs et des travailleurs.

Mise à jour :

- La révision du CLP a conduit en 2023 à la publication par la Commission européenne d'un règlement délégué<sup>34</sup> établissant de nouvelles classes de danger et de nouveaux critères pour la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges. Il s'agit notamment de l'ajout de classes de danger concernant les perturbateurs endocriniens pour la santé humaine et pour l'environnement), ainsi que les substances PBT<sup>35</sup>, vPvB<sup>36</sup>, PMT<sup>37</sup> et vPvM<sup>38</sup>. Des informations plus spécifiques sont disponibles sur le site web de l'[Agence européenne des produits chimiques](#), y compris les dates importantes auxquelles les nouvelles règles entreront en vigueur :
  - La Commission européenne doit encore publier sa proposition de révision de REACH.
3. Consolidation et simplification du cadre juridique : la Commission souhaite essentiellement renforcer le rôle de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). L'ECHA sera seule responsable de l'évaluation des produits chimiques. Actuellement, plusieurs agences et/ou comités scientifiques fournissent des avis sur certaines substances. En outre, l'évaluation de groupes de substances similaires devrait être davantage prise en compte.

Mise à jour :

À l'heure actuelle, l'ECHA est responsable pour les réglementations suivantes :

- REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals);

<sup>31</sup> Commission européenne (2022) : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32022H2510>.

<sup>32</sup> Commission européenne (2024) : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/90926c62-0365-11ef-a251-01aa75ed71a1/language-en>.

<sup>33</sup> SPF Economie (2023) : <https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/Development-of-a-strategic-roadmap-for-the-substitution-of-svhc-as-part-of-a-sustainable-economy.pdf>.

<sup>34</sup> Commission européenne (2023) : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023R0707&from=EN>.

<sup>35</sup> Persistent, Bioaccumulative, Toxic.

<sup>36</sup> Very Persistent, very Bioaccumulative.

<sup>37</sup> Persistent, Mobile, Toxic.

<sup>38</sup> Very Persistent, very Mobile.

- BPR (Biocidal Products Regulation) ;
- CLP (Classification, Labelling and Packaging of Chemicals) ;
- PIC (Prior Informed Consent = importation et exportation de matières dangereuses) ;
- POP (Persistent Organic Pollutants = Convention de Stockholm) ;
- CAD (Chemical Agents Directive = protection des travailleurs) ;
- CM(R)D (Carcinogens, Mutagens and Reprotoxicants Directive = protection des travailleurs) ;
- WFD (Waste Framework Directive) ;
- DWD (Drinking Water Directive).

Des discussions ont été entamées au sujet du « paquet OSOA »<sup>39</sup> dans le cadre de la présidence belge de 2024. Ce paquet se compose de trois propositions :

1. une proposition de règlement visant à établir une « Common data platform on chemicals » ;
2. une proposition de règlement et de directive visant à redistribuer les tâches scientifiques et techniques des agences européennes ;
3. une révision de la directive RoHS (Restriction of Hazardous Substances).

Les négociations autour de ce paquet se poursuivront sous la présidence polonaise.

4. Base de connaissances solide et complète sur les produits chimiques : l'objectif est d'utiliser REACH pour obtenir davantage d'informations sur les produits chimiques utilisés dans l'UE et d'exploiter ces informations pour prendre de meilleures décisions, plus ciblées et fondées sur la science.

Mise à jour : ceci fait partie du paquet OSOA<sup>39</sup> (voir point 3 ci-dessus).

5. Donner l'exemple d'une bonne gestion des produits chimiques au niveau mondial : l'objectif est de parvenir à une plus grande harmonisation des normes, d'aider les pays tiers à se conformer aux obligations internationales et de ne pas exporter de produits chimiques interdits.

Mise à jour : en cours (programmes pluriannuels : finalisation prévue dans le courant 2024).

---

<sup>39</sup> OSOA : One Substance, One Assessment.

## 3. Analyse SWOT

### 3.1. Forces

- **Balance commerciale positive.** Le secteur chimique a toujours eu un excédent commercial, contribuant ainsi à la croissance économique et à la position commerciale de la Belgique.
- **Forte position dans les exportations intra-UE.** La Belgique se classe parmi les trois premiers pays exportateurs de produits chimiques au sein de l'UE et se concentre fortement sur le marché européen, ce qui lui assure une base d'exportation stable.
- **Amélioration de la solvabilité.** Les trois secteurs C20-22 ont pu augmenter leur solvabilité au cours des dernières années, témoignant d'une capacité à faire face aux risques futurs.
- **Bonne liquidité.** Malgré une situation opérationnelle compliquée, les entreprises des secteurs C20-22 ont maintenu ou accru leur liquidité en 2023. Elles étaient ainsi en capacité de faire face à leurs obligations financières de court terme.
- **Prépondérance dans l'industrie manufacturière.** Les trois secteurs représentaient conjointement 39 % de la valeur ajoutée brute de l'industrie manufacturière belge en 2022. Ce ratio équivaut à deux fois le poids de ces secteurs dans les industries manufacturières allemande, française et néerlandaise. Le C20 et le C21 sont cependant les deux secteurs prépondérants.
- **Taux d'investissement.** Les ratios des secteurs C20 et C21 excèdent à la fois ceux des pays voisins et de l'industrie manufacturière belge en 2022. Sur une longue période (2014-2023), nos investissements ont été dynamiques, à l'instar des Pays-Bas et à la différence des faiblesses constatées en France.
- **Intensité de R&D.** Le secteur C21 belge affiche un résultat supérieur à celui des économies voisines, atteignant 29,6 % en 2022, contre 17,3 % pour la France et 3,6 % pour les Pays-Bas (2020).
- **Productivité totale des facteurs (PTF).** La contribution de la PTF (+8,6 %) à la croissance de la valeur ajoutée du C21 (+12,3 % en moyenne par an) est forte sur la période 2018-2022, traduisant un effort global d'innovation.
- **Situation géographique stratégique.** Proche des principaux marchés européens, ce qui facilite les exportations vers les pays voisins.
- **Intensité énergétique et coûts énergétiques unitaires du C21.** Le secteur est fortement compétitif car il génère beaucoup de valeur ajoutée tout en consommant très peu d'énergie. Cette faible consommation énergétique induit des coûts énergétiques unitaires réduits.

### 3.2. Faiblesses

- **Dépendance à l'égard des marchés intra-UE.** La Belgique est fortement axée sur le marché de l'UE, ce qui pose un risque en cas de changements dans la demande ou les réglementations européennes et limite sa position concurrentielle vis-à-vis des marchés mondiaux.
- **Baisse de la croissance des exportations.** La récente diminution des exportations, en particulier en 2023, indique des défis en matière de compétitivité internationale et des corrections possibles après un pic post-Covid.
- **Coûts salariaux (en niveau).** Nos secteurs C20 (entre 2014 et 2023) et C21 (à partir de 2019) affichent des niveaux plus élevés que ceux des pays voisins. Toutefois, combinés à des niveaux de productivité élevés, ces coûts salariaux sont à l'origine de niveaux de coûts salariaux unitaires (CSU) qui ne sont pas les plus élevés, relativisant ainsi le désavantage de coûts salariaux élevés.
- **Forte intensité énergétique et coûts énergétiques unitaires trop élevés du C20.** Le secteur C20 est fortement intensif en énergie, particulièrement en Belgique. Dès lors, il est menacé par des hausses de prix énergétiques, comme observé récemment. L'augmentation des coûts énergétiques unitaires a définitivement éloigné la Belgique de la France et de l'Allemagne. Seuls les Pays-Bas connaissent une situation semblable à la nôtre.

### 3.3. Opportunités

- **Innovation et optimisation des coûts.** Les investissements dans la recherche, le développement et l'efficacité peuvent renforcer la compétitivité et améliorer la position de la Belgique sur les marchés mondiaux.
- **Partenariats stratégiques.** Les collaborations avec des entreprises et des institutions internationales peuvent améliorer l'accès à de nouveaux marchés et renforcer la compétitivité.
- **Coûts énergétiques unitaires du C22.** Le secteur C22 a contenu l'accroissement de ses CEU en 2022, restant compétitif par rapport à ses voisins. Cette position lui permettrait d'obtenir rapidement des gains additionnels d'efficacité afin de décarboner sa production et d'obtenir un avantage compétitif sur les pays voisins.
- **Prix du gaz naturel.** Le prix du gaz naturel est un des plus compétitifs d'Europe, ce qui permet aux industries belges le consommant massivement de dégager un certain avantage sur leurs concurrents. Toutefois, l'utilisation du gaz naturel pollue et va donc devenir moins avantageuse avec le renforcement de l'*Emission Trading Scheme*.

### 3.4. Menaces

- **Diminution des exportations et des importations en 2023.** Cette diminution peut indiquer une baisse de la demande, de la capacité de production ou un changement possible de la dynamique du marché, ce qui rend le secteur vulnérable aux chocs extérieurs.
- **Pression concurrentielle exercée par des acteurs plus importants.** L'Allemagne et les Pays-Bas restent dominants sur le marché européen et ont des volumes d'exportation plus importants, ce qui exerce une pression sur la part de marché de la Belgique.
- **Volatilité et fluctuations du marché.** Les événements mondiaux, tels que le renchérissement des coûts des matières premières, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ou les restrictions commerciales, peuvent avoir des effets négatifs sur les exportations et les importations.
- **Changements réglementaires dans l'UE.** La future législation environnementale et les exigences en matière de durabilité peuvent entraîner des coûts supplémentaires ou des ajustements pour le secteur chimique, qui est très réglementé au sein de l'UE.
- **Chute de la rentabilité.** Les trois secteurs ont encouru un recul de leur rentabilité, tandis que la proportion d'entreprises rentables a reculé. La rentabilité du secteur C22 a subi de fortes pressions en 2023.
- **Concentration économique.** Le chiffre d'affaires des entreprises en bonne santé du secteur C21 a fortement augmenté, tandis que le nombre d'entreprises en bonne santé a diminué. Cela pourrait conduire à une concentration du secteur, menaçant une concurrence saine dans un secteur stratégique.
- **Gains d'efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre.** Les gains d'efficacité énergétique au cours des dernières décennies ont été trop faibles dans les secteurs C20-21. De plus, l'intensité carbone du secteur C20 a presque stagné, ne témoignant pas d'un verdissement de la production.
- **Hausse des tarifs de transport de l'électricité.** Afin de financer ses investissements massifs dans les années à venir, Elia a annoncé une augmentation de ses tarifs de transport. Cela rendra l'électricité plus chère pour les consommateurs et aura un impact sur la compétitivité des entreprises fortement intensives en énergie.



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348  
[economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)